POUR

LES SERVICES PUBLICS

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 264, MAI 2025

Le « Printemps » des services publics

13 mai, journée d'action intersyndicale

Recherche : une ombre sur les lumières

S'engager auprès de ceux qui se mettent au service des autres, c'est ça être assurément humain.

GMF Assurément Humain

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - APE 6512 Z - Siège social : 148, rue Anatole France 92300 Levallois-Perret. @Julien Magre

17
Recherche : une ombre sur les lumières

5
Action
Ensemble dans l'action le 13 mai

8
Retraites
Le danger de la capitalisation

11
Services publics
Quatrième édition du « Printemps »

14
Formation initiale
Nouvelle ministre, « nouvelle » réforme

15
Nouveaux programmes
Des avancées gagnées par la FSU

24
Militarisation
Quand le monde s'arme

28
Un besoin de festivals

30
Rencontre
Marie-Caroline Janand

Revue de la Fédération Syndicale Unitaire
22 rue Malmaison,
93170 Bagnolet
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0725 S 07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directrice de la publication :
Caroline Chevé

Rédaction :
Sandrine Charrier,
Matthieu Leiritz,
Arnaud Malaisé,
Hervé Moreau
Jacques Mucchielli,
Christophe Nouhaud,
Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Alain Senée
Valérie Soumaille

Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude Publicité
Clotilde Poitevin
7, rue Emile LACOSTE
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Crédit photo couverture :
TRÉVIERS / NAJA

Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €

Si vous changez d'adresse, veuillez communiquer vos nouvelles coordonnées à votre syndicat.

ÉDITO

Choix de société

Pourquoi se mobiliser le mardi 13 mai ? Pour nos salaires ! Pour les services publics !
« Encore… ? » Oui, encore, et aussi souvent que nécessaire, car le débat sur le budget 2026 a bel et bien commencé.
Par leur mobilisation, les agent·es des services publics, titulaires et contractuel·les, alerteront la population : nous sommes aujourd'hui devant un choix de société !
Les politiques d'austérité empêchent de remplir leurs missions au service des usager·es : manque de postes, manque de moyens, réformes imposées d'en haut ont miné la confiance dans les services publics.
Aujourd'hui, le gouvernement en joue : 40 milliards d'économies, « simplification », intelligence artificielle, menaces sur les agences ou les organismes de contrôle en charge de pans entiers des politiques publiques.
L'enjeu est aujourd'hui d'empêcher l'abandon de services publics, le resserrement sur les missions régaliennes et l'externalisation des autres, mais également l'éclatement de la Fonction publique, sa soumission aux logiques du marché et des intérêts privés. L'enjeu est d'imposer les choix nécessaires pour renforcer la cohésion sociale et reconstruire des solidarités.
À la Libération, dans un pays entièrement à reconstruire, marqué par la trahison des élites et de l'administration, la France a fait le choix de confier les services publics à une Fonction publique nouvelle, avec des fonctionnaires citoyen·nes, exerçant leur conscience critique sur les ordres donnés, bénéficiant d'un droit à carrière et d'une rémunération qui les mettent à l'abri des pressions de tous ordres et de la corruption, œuvrant à l'intérêt général.
Réaffirmé par la loi Le Pors en 1983, ce statut a sans cesse été attaqué, notamment par la loi de transformation de la Fonction publique de 2019. Mais il tient encore, grâce à l'attachement des fonctionnaires et des citoyen·nes qui n'entendent pas être privé·es de leurs services publics.
Notre modèle social fait aussi la force de notre pays, défendons-le !

Caroline Chevé

Serbie : universités en pointe

La contestation politique et sociale ne cesse plus de monter face au régime du président nationaliste d'Alksandar Vujic, au pouvoir depuis 2017. L'effondrement, le 1er novembre dernier, de l'auvent de la gare de Novi Sad, causant la mort de 16 personnes dont deux enfants, a été le point de départ de la protestation de masse contre une corruption jugée responsable des malfaçons dans les travaux de rénovation. Occupations de facultés et manifestations se succèdent depuis lors, mêlant salarié·es, retraité·es et étudiant·es, notamment lors du 1er Mai : près de 18 000 à Belgrade, selon une ONG indépendante. Ce mouvement a déjà provoqué la démission du Premier ministre, mais le Président Vujic, favorable au rapprochement avec la Russie et désormais en quête de soutien aux États-Unis de Trump, alterne entre fermeté et appel au dialogue. Le 3 mai, il a dû écourter son voyage à Washington et rentrer précipitamment en Serbie pour y être hospitalisé. L'opposition démocratique et les étudiant·es, véritable fer de lance de la contestation, continuent à se mobiliser pour obtenir sa démission et de nouvelles élections.

Turquie

La jeunesse se soulève

Le 19 mars dernier, Recep Tayyip Erdogan faisait emprisonner le maire d'Isbantul, Ekrem Imamoglu, son plus ardent opposant à l'élection présidentielle. Depuis, les manifestations restent importantes et nombreuses en dépit de la répression.

Rendue publique le 8 avril, par le ministère de l'Éducation nationale, l'annonce du mutation forcée de milliers de professeur·es de lycées en Turquie a déclenché une vague de mobilisation inédite chez les lycéen·nes. Parmi les professeur·es ayant reçu une nouvelle affectation, la plupart sont connu·es pour leur esprit critique et progressiste, ou pour leur affiliation à un syndicat d'enseignant·es proche de l'opposition. Sit-in, grèves et boycotts des cours se sont multipliés à Istanbul, Izmir, Ankara ou Antalya, illustrant une contestation lycéenne surprenante par son courage et son ampleur. Malgré l'annonce le 17 avril d'une suspension partielle du projet par le gouvernement, la défiance reste entière, faute de mesures concrètes. À Istanbul, les jeunes du lycée Sehremini-Anadolu ont été parmi les premier·es à manifester, dénonçant une tentative d'évincer les enseignant·es les plus progressistes pour les remplacer par des fonctionnaires proches du pouvoir. L'indignation s'est propagée à d'autres établissements comme le lycée Nisantasi-Anadolu, où près de 200 élèves sur les 320, ont participé à un sit-in malgré la surveillance policière. Pour beaucoup de jeunes, cette réforme cristallise un ras-le-bol général face à la répression, la détérioration du système éducatif et un avenir incertain.

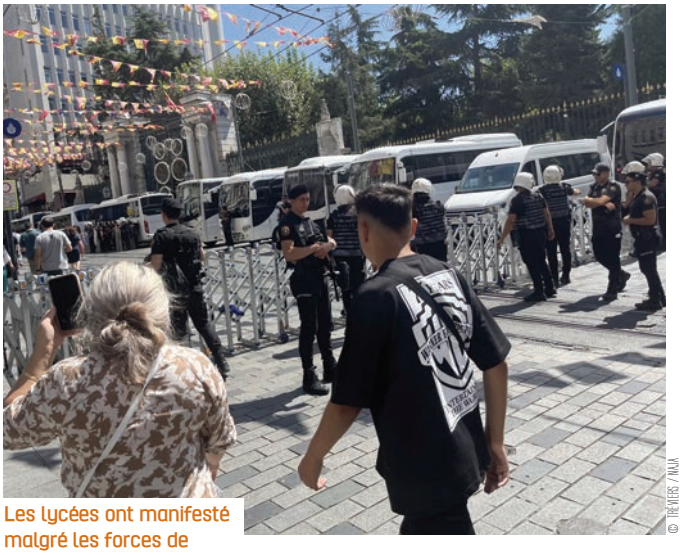

Les lycées ont manifesté malgré les forces de police.

© TREVERS / NAJA

La colère s'étend bien au-delà des lycées : selon des sondages récents, seul·es 25 % des citoyen·nes estiment que le pays est bien gouverné. Même des voix favorables au régime admettent des erreurs, révélant une crise de confiance profonde envers le pouvoir.

Alain Senée

Palestine : « *Une solidarité ferme face à la tragédie* »

C'EST L'ACTU

Depuis le 2 mars, Israël impose un état de siège total à la bande de Gaza. Quelle est la situation aujourd'hui ?

La situation est catastrophique. Nourriture, médicaments, eau, les biens les plus essentiels ne sont plus acheminés. Des dizaines de milliers d'enfants souffrent de malnutrition ou sont malades, quand ils ne meurent pas de faim. Les écoles, les hôpitaux, les logements ont été détruits. Les familles vivent sous des tentes, parmi les décombres. Ce n'est pas une simple guerre, c'est une volonté délibérée de voir les Palestiniens fuir la famine et la terreur ou mourir. C'est un génocide en direct. En Cisjordanie aussi, la situation se dégrade. Les forces israéliennes attaquent tous les jours des camps de réfugiés comme à Jénine et à Tulkarem, démolissent les maisons et saisissent les terres. Les colons attaquent les populations en toute impunité. L'occupation continue de fragmenter la vie des Palestiniens.

Qu'attendez-vous des organisations syndicales françaises ?

Nous appelons les syndicats français à adopter une position de fermeté. Votre voix compte. Nous avons besoin que vous fassiez pression sur le gouvernement français pour qu'il s'oppose au siège, reconnaisse l'État de Palestine et soutienne la protection internationale de notre peuple. La France lors de la prochaine conférence de juin avec l'Arabie saoudite doit défendre la justice et les droits humains. Il est temps d'exprimer une solidarité ferme pour mettre fin à la tragédie.

Saed Erziqat, secrétaire général du GUPT (General Union of palestinian teachers)

© DR

Propos recueillis par Hamda El Khiari

Action

Ensemble dans l'action le 13 mai

Alors que la menace de l'extrême droite ne faiblit pas, le gouvernement Bayrou s'emploie à l'attiser en renforçant les politiques d'austérité qui nuisent aux services publics comme aux intérêts du salariat. Après un 1er Mai qui a largement rassemblé, une nouvelle étape de mobilisation est nécessaire.

En témoigne la préparation du budget 2026 qui, si elle devait être confirmée, signifierait des suppressions massives d'emplois publics, notamment dans l'Éducation, la poursuite du gel de la valeur du point d'indice, l'affaiblissement des missions de service public. Pour la FSU, d'autres choix sont possibles et souhaitables afin de préserver et d'améliorer le modèle social et les droits qu'il garantit aux citoyen·nes et usager·es. Cela passe par le développement des services publics, de la Fonction publique qui en assume l'essentiel, par la reconnaissance, tant en termes de salaires que de recrutement de ses personnels. La FSU soutient ainsi les luttes menées dans plusieurs secteurs comme la PJJ ou l'administration pénitentiaire.

Par leurs mobilisations, comme le 5 décembre dernier, les personnels ont gagné l'abandon du projet d'augmenter à trois jours le délai de carence en cas d'arrêt de travail pour raison de santé. Néanmoins, le gouvernement a persisté à infliger une réduction de 10 % de la rémunération lorsque les personnels sont placés en congés de maladie ordinaire.

La FSU appelle à une journée d'action de grève et de manifestations le 13 mai prochain.

© MIRA / INJA

L'intersyndicale CGT, UNSA, FSU, Solidaires, CFE-CGC exige donc le rétablissement de la rémunération complète, sans jour de carence, pendant les jours d'arrêt maladie ordinaire, comme le versement de la GIPA pour 2025. Elle réclame des moyens budgétaires à la hauteur des missions des services et des politiques publiques, des créations d'emplois partout où c'est nécessaire et l'accès à l'emploi titulaire des agent·es contractuel·les, l'augmentation de la valeur du point d'indice rétablissant le niveau des rémunérations comme des pensions et des mesures salariales générales au titre des années 2025 et suivantes, la refonte des grilles indiciaires, l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes.

La FSU appelle les personnels actifs ou retraité·es à se mobiliser lors d'une journée d'action de grève et de manifestations organisées sur l'ensemble du territoire le 13 mai prochain.

Matthieu Leiritz

5 juin : action sur les retraites

Pour la FSU, le débat sur les retraites n'est pas clôs.
Avec l'intersyndicale, elle continue d'exiger l'abrogation de la contre réforme de 2023. Le 5 juin, jour de remise d'un rapport du COR (Conseil d'orientation des retraites) sur les droits familiaux, se prépare une journée d'action, à l'initiative de la CGT.
La FSU et ses syndicats nationaux mettent en débat la forme de leur participation à cette nouvelle mobilisation.

Fièr·es de marcher

La Marche des fiertés joue sur le territoire un rôle central dans la lutte pour l'égalité des droits et contre les discriminations visant les personnes LGBTQIA+. En offrant une visibilité sociale et médiatique à cette communauté, il sensibilise largement le public aux réalités et aux défis qu'elle rencontre au quotidien. Au-delà de son caractère politique et revendicatif, la marche rend hommage à l'histoire des combats LGBTQIA+ tout en offrant un espace de solidarité pour les personnes isolées ou marginalisées. Elle constitue aussi une opportunité pour les associations, notamment celles œuvrant dans la prévention du VIH/SIDA, de mener des actions d'information essentielles. Rassemblant de nombreuses organisations, dont la FSU, autour des valeurs d'inclusion et de respect, cet événement mêle engagement et célébration des identités et des cultures LGBTQIA+.
Elle se tiendra à Paris le samedi 28 juin.

© PAN / INJA

© PHV/VALLA

Retraité·es au pilori fiscal

À la recherche d'économies, la ministre des comptes publics a de nouveau évoqué la suppression de l'abattement de 10 % sur les pensions que le président du MEDEF qualifie d'aberrant au prétexte qu'il serait attribué aux retraité·es au titre de frais professionnels. Affirmation mensongère, relayée par la présidence du Conseil d'orientation des retraites (COR), une partie des politiques et des médias, car il ne s'agit pas d'une ristourne. Si les salarié·es bénéficient d'une déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels, l'abattement (plafonné aujourd'hui à 4 321 euros), a été accordé en 1978 afin d'alléger la charge fiscale des titulaires de pensions et retraites. Il s'agissait de pondérer la fiscalité des retraité·es, dans un souci d'équité, leurs revenus déclarés par des tiers échappant à tout risque de sous déclaration, contrairement à d'autres revenus.
Cette suppression conduirait à majorer fortement le taux d'imposition pour un grand nombre de retraité·es et en rendrait d'autres imposables. Alors que les entreprises sont exonérées de cotisations sociales à hauteur de 77 milliards en 2025, le gouvernement choisit de s'attaquer aux retraité·es. Une remise en cause du système de protection sociale basé sur la solidarité que la FSU et ses partenaires du Groupe des 9 sont déterminés à combattre.

Budget

Instrumentalisation d'un déficit voulu

Plutôt que de piocher dans le large éventail de mesures possibles pour accroitre les recettes fiscales afin de financer l'ensemble des besoins sociaux et écologiques, le gouvernement multiplie les ballons d'essais plus ou moins aboutis pour amplifier l'austérité dans le cadre de la préparation dun prochain budget.

Avant des arbitrages envisagés au début de l'été, les pistes avancées pour réaliser 40 milliards d'économies en feraient payer le prix quasi exclusivement aux salarié·es et à la population. Si revenir sur les 10 % d'abattement fiscal des retraité·es (lire ci-contre) semble risqué politiquement, la fusion d'un tiers des agences et opérateurs de l'État, en plus de supprimer des milliers d'emplois publics, serait désastreuse pour l'écologie et les aides sociales. Tout comme le seraient également les nouvelles dégradations envisagées plus ou moins ouvertement pour l'assurance chômage, la santé, les retraites ou les collectivités locales.
Pourtant, un bilan objectif de la politique « de l'offre » menée avec obstination depuis sept ans permet d'envisager un tout autre budget. La note d'Attac, *La dette de l'injustice fiscale*, basée sur des données officielles, montre le coût exorbitant du manque à gagner pour l'État suite aux diverses baisses d'impôts. Sur la période de 2018 à 2023, il atteint une somme cumulée nette de plus de 300 milliards d'euros dont les deux tiers résultent de « cadeaux fiscaux » aux grandes entreprises et aux ménages aisés entre baisse de l'impôt sur les sociétés ou des impôts de production, flat-tax sur les dividendes, suppression de l'ISF… Tout cela démontre à nouveau l'instrumentalisation de la dette publique pour justifier des politiques austéritaires très loin d'être inéluctables. Plutôt que de se focaliser sur le poids des dépenses, il s'agit de se pencher sur les recettes pour en trouver de nouvelles. Revenir sur ces « cadeaux fiscaux », taxer justement les superprofits comme les super héritages rapporterait par exemple 67 milliards. De quoi financer sans problème une dotation d'urgence pour les services publics.

Arnaud Malaisé

Des dissolutions contre la démocratie

Les procédures de « dissolutions politiques » à l'égard de la Jeune Garde et d'Urgence Palestine enclenchées par le ministre de l'Intérieur *« menacent les libertés fondamentales d'expression et d'organisation »* pour la FSU, la CGT et Solidaires. Ce pouvoir administratif de dissoudre sans décision de justice découle de la loi dite « séparatisme » conduisant à une multiplication des dissolutions depuis 2021, parfois annulées par le Conseil d'État comme les Soulèvements de la terre récemment. Les trois organisations syndicales appellent *« l'ensemble des organisations syndicales, politiques et associatives attachées aux principes démocratiques à se mobiliser contre ces atteintes aux libertés fondamentales pour la liberté d'expression, d'organisation et d'association »*.

Féminisme

Journées intersyndicales

Initiées en 1998 par la CGT, la FSU et Solidaires, les Journées intersyndicales femmes ont réuni plus de 400 personnes en avril.

Masculinisme au travail et ailleurs, éducation et formation, santé des femmes au travail et intersectionnalité, les quatre thèmes des deux journées faites d'interventions de chercheurs et chercheuses, de responsables d'associations et de syndicats, d'échanges, de confrontations et de réflexions ont permis d'approfondir les revendications sur les lieux de travail et de poser la question de la place des femmes dans les syndicats.

La session consacrée à l'intersectionnalité a eu un fort écho. L'intervention de la juriste et professeure américaine Kimberlé Crenshaw a rencontré un fort succès.

Son approche prend en compte l'interconnexion entre différentes formes d'oppression : le sexisme, le racisme, la classe sociale, l'orientation sexuelle... Le terme intersectionnalité, qu'elle a introduit en 1989, démontre que les femmes noires ne subissent pas seulement le racisme et le sexisme mais subissent une discrimination spécifique qui résulte du croisement de ces deux oppressions. Pour elle, il est nécessaire de rendre visibles ces expériences des femmes noires pour lutter véritablement collectivement.

Rien n'est définitivement acquis.

© MIMOLO / NAJA

Ces journées Intersyndicales Femmes rappellent chaque année que rien n'est totalement acquis et que de nouveaux droits sont à conquérir.

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Santé au travail : la feuille de route

Les 25 et 26 mars, plus de 500 personnes, syndicalistes (CGT, Solidaires et FSU) et militant·es d'associations venant se sont réunies à la Bourse du travail de Paris pour débattre et échanger sur la santé et la sécurité dans le monde du travail.

Les participant·es ont élaboré une feuille de route listant les sujets qui sont revenus le plus fréquemment durant ces deux journées : situation des précaires, usure et perte de sens du travail, lien avec les mobilisations contre la réforme des retraites, prise en compte des atteintes à la santé concernant les femmes et les métiers féminisés, nécessité d'une prévention genrée, mobilisation pour les travailleuses et des travailleurs handicapé·es, prise en compte des questions d'environnement, difficulté de l'action syndicale, les sujets ne manquent pas.

Justice

Défendre l'état de droit

La condamnation du Rassemblement national, d'élu·es et de cadres de ce mouvement pour détournement de fonds publics est intervenue le 31 mars à l'issue de longues années de procédure et d'un débat judiciaire contradictoire.

Comme les lois du 9 décembre 2016 et du 15 septembre 2017 le prévoient dans le cas d'atteintes au devoir de probité par des personnes dépositaires de l'autorité publique, Marine Le Pen et ses co-accusé·es ont été condamné·es à des peines d'inéligibilités, pour certain·es avec exécution immédiate, en sus de peines de prison ferme et/ou avec sursis et d'amendes selon les cas.

Les heures et jours qui ont suivi ces condamnations ont vu le RN, ses soutiens, y compris étrangers mais aussi des personnalités politiques d'autres partis comme le Premier ministre François Bayrou, attaquer souvent avec une grande virulence des décisions de justice qui seraient politiques, entrainant immédiatement des menaces contre les magistrat·es qui les ont rendues collégialement.

Face à ces violentes attaques, relayées par de nombreux médias sans que soient rappelés les faits ayant conduit aux condamnations, l'appel de la société civile (organisations syndicales, collectifs et associations) à se mobiliser le 12 avril pour défendre l'État de droit et les magistrat·es qui le servent était essentiel. Il a permis de rappeler l'égalité de toutes et tous devant la loi, mais aussi que l'impartialité et le traitement égal devant la loi que permet l'État de droit étaient indissociables d'une démocratie effective et de la protection des droits humains, indissociable de la lutte contre les injustices sociales et environnementales, le racisme, l'islamophobie, l'antisémitisme, la xénophobie, le sexisme, les LGBTphobies et toutes les idéologies qui visent à faire primer l'exploitation, l'oppression, les haines et les peurs sur le respect de toutes et de tous.

Valérie Soumaille

Retraites

Le danger de la capitalisation

La concertation sur les retraites se poursuit pour l'instant à bas bruits. Mais elle pourrait déboucher sur de nouveaux reculs pour les salarié·es et les retraité·es.

Deux organisations syndicales de salarié·es (CGT et FO) et une organisation patronale (U2P, Union des entreprises de proximité) ont quitté et dénoncé ce « conclave » aussi dénommé « délégation paritaire permanente des retraites » (DPP). La FSU et Solidaires n'ont jamais été conviées.

Il est clair que l'abrogation de la réforme instaurant le passage de la retraite à 64 ans ne sera finalement pas à l'ordre du jour. Mais d'autres attaques se profilent également.

Les organisations qui poursuivent cette concertation (Medef, CPME, CFDT, CFTC et CFE-CGC) ont abouti mi-avril à une nouvelle feuille de route. Celle-ci affiche la défense par principe du système par répartition mais il est aussi déclaré que « *les enjeux d'équilibre financier* [...] *sont préalables* ». C'est donc le point de vue comptable et financier qui prime, avec comme contrainte le refus de tout retour en arrière sur les exonérations et allègements de cotisations qui ont concerné l'ensemble du régime général de Sécurité sociale.

Le point de vue comptable prime sur les discussions.

© IAEA / IAEA

Suivre les recommandations de la Cour des comptes, signifierait le retour de la dégradation des droits familiaux (majorations pour enfants) et conjugaux (réversions), de nouvelles augmentations de l'âge de départ en retraite, la mise à contribution des retraité·es actuel·les et futur·es, ou le grand retour d'un système par capitalisation. ♦ Hervé Moreau

65 % pour l'abrogation

« 54 % des actifs, et en particulier les femmes (60 %) et les ouvriers (66 %), ne s'imaginent pas travailler jusqu'à 64 ans. » La fin de la vie active est aussi marquée par une très grande précarité, de sorte que *« 4 salarié·es sur 10 craignent d'être licencié·es avant 64 ans »*. Ce sont quelques unes des informations principales que la CGT retient d'une enquête par sondage qu'elle a commandée à l'IFOP au sujet de la réforme des retraites de 2023. On notera aussi les Français·es sont majoritairement favorables (68 %) à un référendum pour son abrogation ; et 65 % voteraient pour cette abrogation. La pénibilité et l'insoutenabilité du travail sont aussi très largement pointées puisque 56 % des salarié·es du privé et 59 % des agent·es du public pensent ne pas pouvoir travailler à temps plein jusqu'à l'âge de 64 ans.

Sécurité sociale

De nouveaux reculs des droits

La prochaine loi de financement de la Sécurité sociale devra être adoptée avant la fin de l'année civile, mais les grandes manœuvres pour de nouveaux reculs des droits sont largement entamées.

Mi-avril, le comité d'alerte des dépenses d'assurance maladie a publié un avis pointant le risque de dépassement de l'objectif de dépenses fixé par la loi pour 2025. Il faut noter que les comités ne pointent jamais l'insuffisance des ressources, mais toujours l'excès des dépenses, qui correspondent pourtant aux besoins de soins de la population.

La Cour des comptes a aussi publié ses recommandations pour les cinq prochaines années. Elle propose de « maîtriser la hausse » des dépenses d'assurance maladie, donc de santé, en réalisant pas moins de 21 milliards d'euros d'économies d'ici à 2026, soit 4 milliards par an... Elle pointe bien le coût des produits de santé et des médicaments et la lutte indispensable contre la fraude (estimée à 4,5 milliards d'euros), mais elle cible aussi le remboursement des affections longue durée alors que leur prise en charge à 100% par la Sécu doit être un exemple à suivre. A l'inverse, elle regrette que le total pris en charge par les complémentaire santé augmente moins vite que celui de la Sécu. Ce qui augure de nouveaux basculements de remboursements de la Sécu vers les mutuelles ou les assurances, alors que le système à deux étages (Sécu et complémentaires) est coûteux et inégalitaire. Parallèlement, rien contre la financiarisation du système de soins, pourtant dénoncé par un rapport du Sénat, rien sur le coût d'une assurance maladie à deux étages (Sécu et assurances complémentaires pour un même soin). Les pistes tracées par la Cour des comptes sont très orientées et le gouvernement va à n'en pas en douter s'y engouffrer. ♦ H. M.

Mobilités

Défendre les lignes de train « vitales »

Oui, comme le proclame la nouvelle campagne de l'Alliance écologique et sociale (AES), *« nos lignes de train sont vitales »*. Cette campagne de l'AES, qui rassemble des organisations écologistes et syndicales dont la FSU, entend bien défendre et gagner le maintien de lignes face aux menaces de suppression. Elle compte ainsi profiter de la conférence de financement des mobilités lancée par le gouvernement, qui a débuté le 5 mai, pour y peser en faveur du service public du rail. De multiples actions sont lancées pour défendre les liaisons entre Paris et Corbigny, Clermont-Ferrand et Toulouse via Limoges mais aussi la ligne Belfort-Lure-Épinal ou celle entre Felletin et Guéret. Une pétition nationale est également lancée pour enjoindre le CESE à ouvrir ce débat public indispensable (https://petitions.lecese.fr/initiatives/i-592).

Peser sur la conférence de financement des mobilités.

© DR

Cette campagne permet de défendre à la fois un moyen de transport collectif indispensable à la lutte contre le réchauffement climatique et également un service public de proximité considéré comme un bien commun permettant de rapprocher les territoires. Pour financer ces lignes « vitales », la « Déroute des routes », coalition pour les alternatives au tout routier et co-organisatrice de la campagne, a identifié près de 20 milliards d'euros d'investissements publics consacrés à des projets routiers destructeurs, pouvant être réorientés vers le rail.

Arnaud Malaisé

Changement climatique

Action en justice contre l'État

Quatorze sinistré·es climatiques et associations, dont celles de l'Affaire du Siècle, engagent une action en justice inédite contre l'État français, l'accusant de manquer à son devoir de protection face au changement climatique.

En France, les impacts sont déjà visibles : deux tiers de la population sont exposés aux risques climatiques, un quart vit en zone inondable et la moitié des maisons sont menacées de fissures dues au retrait-gonflement des argiles. Pourtant, le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3), dévoilé en mars 2025, est jugé insuffisant : absence de financements, de contraintes, de suivi rigoureux et d'approche sociale équitable. Pour la première fois dans l'Union européenne, des citoyen·nes touché·es (fissures, accès à l'eau, canicules, inondations, pertes agricoles) attaquent l'État pour exiger des mesures d'adaptation réelles. Certain·es sinistré·es, déjà vulnérables – handicap, maladie, précarité – sont particulièrement exposé·es.

Devant le Conseil d'État, ce ne sont pas des demandes d'indemnisations, mais l'obligation pour l'État d'adopter des mesures ambitieuses. Le recours, fondé sur la Charte de l'environnement et les textes européens, dénonce les graves insuffisances du PNACC-3 face aux risques d'inondations, de sécheresses, de canicules ou de pertes agricoles.

Alain Senée

Représentativité syndicale dans le privé

Le Ministère du travail opère le recensement des élections professionnelles dans le secteur privé et publie tous les quatre ans un bilan des résultats de trois types de scrutins : les voix obtenues lors des élections aux Comités sociaux et économiques (CSE), les suffrages recueillis lors du scrutin dans les TPE (entreprises de moins de 10 salarié·es), les suffrages des élections aux chambres d'agriculture concernant la partie « salarié·es ». Ce bilan permet de mesurer la représentativité des différents syndicats, mesurée dans chaque entreprise, dans chaque branche, et au niveau national. Il est nécessaire, pour pouvoir négocier, d'obtenir un certain niveau de suffrages, depuis les accords dits de Bercy en 2008. Ainsi, au niveau national, il faut atteindre au moins 8 % des voix pour qu'un syndicat soit jugé représentatif et apte à discuter des accords.
Les résultats publiés révèlent une grande stabilité de la hiérarchie entre les syndicats depuis 2021.
La CFDT reste en tête avec 26,58 % des voix, puis viennent la CGT (22,21), FO (14,91), la CFE–CGC (12,95), la CFTC (9,58), l'UNSA (6,45) puis Solidaires (3,75). La part des « grosses » organisations continuer à baisser légèrement. Si les syndicats restent en capacité de mobiliser fortement le monde du travail, la question de leur implantation reste posée, d'où des taux de participation qui poursuivent leur baisse (36,5 % contre 38,24 en 2021), avec des taux dramatiquement bas dans les TPE (4,07 %), une indifférence que la répression patronale ne suffit sans doute pas à expliquer en totalité.

Être payé·e à 100 % du salaire, même malade

« Double peine », *« mesure injuste, brutale et stigmatisante »*... les qualifi catifs ne manquent pas pour décrire la baisse de rémunération des agent·es des services publics en congé maladie. Ce coup de rabot de 10 %s'ajoute ainsi depuis le 1er mars au jour de carence et dégrade encore davantage le pouvoir d'achat.
L'augmentation des arrêts maladies mise en avant par le gouvernement est pourtant étroitement liée à la dégradation généralisée des conditions de travail sur fond d'austérité renforcée conduisant également régulièrement à une perte de sens au travail. Et pourtant une étude du ministère du travail de 2020 montre qu'un jour de maladie sur quatre se traduit par du présentéisme, c'est-à-dire aller travailler tout en étant malade.
Un présentéisme qui est encore renforcé par le fait d'être en contact avec le public...
Pour imposer l'abrogation du jour de carence et le retour à une rémunération à 100 % du salaire en congé maladie, l'ensemble des organisations syndicales de la Fonction publique vient de lancer une pétition unitaire qui dépasse déjà les
70 000 signataires.
Une démonstration de la profonde opposition des agent·es des services publics à cette mesure.
À renforcer en la signant en ligne :

https://www.lespetitions.fr/petition/org/intersyndicale/maintien_remuneration_cmo

© THÉVENES / MAXA

Simplification administrative

Une loi de dérégulation

Le projet de loi dit de « simplification de la vie économique » poursuit son parcours au Parlement. Défendu par le ministre de la Fonction publique et de la simplification, le projet s'inscrit dans un climat de dérégulation inspiré des politiques antisociales et anti-environnementales de Trump aux États-Unis et de Mileil en Argentine. Sans aller aussi loin que les gouvernements outre Atlantique, le projet initial, aggravé par les différents amendements déposés par les parlementaires les plus libéraux, remet en cause des dispositifs visant à lutter contre le réchauffement climatique ou à permettre le dialogue social (comme les CSE dans les petites entreprises). Il aurait pu conduire à la suppression d'une centaine d'agences et autres organismes consultatifs. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'Office français de biodiversité (OFB) ou le Haut Conseil pour le climat, tout comme les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER) qui étaient menacés, ont échappé à ce stade à la purge. La mobilisation dans les régions du mouvement syndical, associatif et de certains acteurs économiques a contribué à sauver les CESER. Mais une vingtaine d'organismes sont passés à la trappe, comme l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV), l'Agence de financement des infrastructures de transports (AFIT), le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique, l'Observatoire des espaces naturels, agricoles et forestiers.
À l'heure où cet article est rédigé, le débat devait se poursuivre à l'Assemblée nationale sur l'avenir des zones à faible émission (ZFE), dont la suppression a été proposée en commission, sur l'assouplissement du dispositif « zéro artificialisation nette » (ZAN), et l'édulcoration du Code minier, notamment pour faciliter l'exploitation du sous-sol de la Guyane.

Christophe Nouhaud

Agences : une fusion inquiétante

La ministre des Comptes publics a annoncé le 27 avril que le gouvernement souhaitait supprimer ou fusionner un tiers des agences et opérateurs de l'État d'ici la fin de 2025, dans le cadre du budget 2026. Les universités ne seraient pas concernées. Elle justifie cette réforme par la nécessité de simplifier l'organisation de l'État. Ces mesures devraient entraîner une réduction du nombre de fonctionnaires, notamment par le non-remplacement des départs à la retraite parmi les 180 000 agent·es concerné·es. Le déficit public a atteint 5,8 % du PIB en 2024. Le gouvernement vise 5,4 % en 2025, puis 4,6 % en 2026, au prix d'un effort cumulé de 90 milliards d'euros, s'obstinant dans une austérité sans fin.
La journée du 13 mai s'inscrit dans une opposition ferme à cette casse en règle du service public.

Services publics

Quatrième édition du « Printemps »

La 4e édition du Printemps des services publics a débuté le 11 avril et se prolonge jusqu'à la fin juin.

Porté par deux collectifs dans lesquels la FSU s'implique fortement, la *Convergence nationale de Défense des Services Publics* et le collectif *Nos Services publics*, le Printemps propose toute une série d'initiatives sur le territoire. L'objectif est de démontrer que « *investir dans les services publics comme projet de société solidaire à défendre, ça vaut le coût !* », ainsi que le proclame l'appel signé par des centaines de citoyen·nes représentant syndicats, associations, mutuelles, et par des personnalités et des militant·es du monde de la culture, de la science, ou de l'action sociale.

Les signataires dénoncent le choix du gouvernement de renforcer la défense nationale au détriment des services publics, de la Sécurité sociale et la lutte contre le dérèglement climatique. Notre démocratie est au moins autant menacée par un délitement des services publics que par une offensive militaire. Un large éventail de propositions existe pour concilier, sans les opposer, les priorités sociale, environnementale et géopolitique : accroissement de la progressivité de l'impôt, lutte contre l'optimisation fiscale, baisse des exonérations et allégements de cotisations sociales, réorientation des financements publics vers les services publics et à but non lucratif, taxation du patrimoine des plus fortunés et des bénéfices des entreprises, suppression des niches fiscales inutiles, etc.

Des économies au détriment de la lutte contre le réchauffement climatique.

© TRÉVERS / MAXPPP

Christophe Nouhaud

Succession d'évènements printaniers

Depuis la conférence de lancement du 11 avril dernier, de nombreux événements se succèdent pour rythmer dans tout le pays cette édition 2025 du printemps des services publics. Entre cafés ou rencontres débats autour d'un livre ou d'un film, journées, soirées, conférences… embrassant plusieurs thématiques comme l'impôt, la santé, les moyens de transports, la pauvreté, l'enseignement, la Poste, l'extrême droite… le programme est très riche. La grande fête du 31 mai à Paris avec son village des services publics, le carnaval puis la soirée au Point éphémère sera un moment fort. En attendant, les planches d'autocollants à coller devant ses services publics préférés pour les défendre sont disponibles en ligne.

Tout le programme : https://printempsdesservicespublics.fr

Justice

Surenchère populiste et répressive

Le ministre de la Justice poursuit inlassablement sa politique populiste en courant de façon assumée derrière l'extrême droite alors que la surpopulation carcérale atteint un niveau record avec plus de 82 000 personnes détenues dans des conditions trop souvent indignes.

Il préfère ainsi brandir dans les médias son intention de mettre en place une participation financière aux frais d'incarcération plutôt que de s'attaquer au taux d'occupation des prisons, qualifié de « *problème structurel* » par la Cour européenne des Droits de l'homme. Plutôt que d'adopter enfin un dispositif contraignant de régulation de la population carcérale réclamé par de nombreuses associations, institutions et syndicats, les différents gouvernements s'entêtent. À la fois dans des mesures contre productives comme la construction de nouvelles places de prison ou une surenchère répressive inappropriée, comme dans le retour des quartiers de haute sécurité avec isolement systématique et limitation drastique des droits pour une partie des narcotrafiquants au mépris des engagements internationaux ou cette participation financière. Qualifiée d'idée « *aussi simple que brutale et consternante* » par l'Observatoire international des prisons, elle fait fi de la précarité des détenu·es. Plus de la moitié d'entre elles et eux étaient sans emploi avant leur incarcération et moins d'un tiers ont accès en prison à une activité rémunérée – entre 25 et 45 % du salaire minimum – alors que la détention leur occasionne des frais de cantine, de location de réfrigérateurs et de télévisions, de téléphone surtaxé…

La dénonciation de ces orientations uniquement sécuritaires comme de la stigmatisation des personnes détenues était au cœur de la journée de mobilisation nationale du 5 mai à l'appel du Snepap-FSU et de la CGT qui pointaient également l'abandon budgétaire de la filière insertion-probation du ministère de la Justice.

Arnaud Malaisé

France Travail : la déshumanisation s'accélère

La loi dite « Plein emploi » qui a transformé Pôle-Emploi en France-Travail début 2024, connait une nouvelle étape de son application depuis le 1er janvier 2025 : inscription obligatoire des bénéficiaires du RSA, des jeunes suivi·es par les Missions locales et des personnes handicapées (soit plus d'un million d'inscrit·es supplémentaires), de nouvelles modalités d'accueil et d'accompagnement des personnes au chômage (accompagnement renforcé conditionné à 15 heures d'activités), ...
Cette loi transforme en profondeur les missions des personnels de France Travail. Les processus de privatisation et de déshumanisation s'accélèrent : un tiers des cadres inscrit·es vont être suivi·es et accompagné·es par des opérateurs externes, les entretiens d'orientation avec les usager·es vont être automatisés. La Direction de l'établissement demande aux agent·es *« de faire mieux »* avec des moyens qui diminuent, elle a présenté un « plan d'efficience » qui prévoit le redéploiement de 3 700 Équivalent temps plein (ETP) d'ici 2027. Ce contexte entraîne une dégradation des conditions de travail et une perte de sens. Les risques psychosociaux explosent comme l'atteste l'enquête indépendante conduite l'an passé auprès des agent·es en Occitanie.
Les personnels se sont fortement mobilisés par la grève les 5 décembre et 1er avril à l'appel de l'Intersyndicale.
La FSU-Emploi appelle à amplifier la mobilisation.

Justices des mineur·es

La répression l'emporte sur la prévention

Après l'Assemblée nationale, le Sénat a adopté la proposition de loi déposée par Gabriel Attal visant à durcir la répression à l'encontre des mineur·es.

Derrière les discours sur l'autorité et la sécurité, le texte renonce à distinguer la capacité de discernement et de maturité des mineur·es et des majeur·es. Il restreint l'atténuation de la responsabilité pénale des 16-18 ans, instaure une procédure de comparution immédiate pour les mineur·es dès 16 ans, voire dès 15 ans pour des délits punis de plus de 5 ans de prison, alors qu'une étude de l'Observatoire régional de la délinquance et des contextes sociaux (ORDCS) a révélé que les audiences en comparution immédiate duraient en moyenne 29 minutes et aboutissait à 70 % de peines de prison ferme. Le texte étend également le régime de responsabilité civile des parents pour les dommages causés par leurs enfants mineur·es.

Le SNPES-PJJ dénonce un service public délaissé depuis des années.

© DEBOUK / NPJA

Les mobilisations à l'appel d'intersyndicales larges du monde judiciaire et de la protection de l'enfance, dont le SNPES-PJJ FSU, d'organisations de défense des droits de l'enfant et des droits humains ont été l'occasion de dénoncer le choix porté par cette proposition de loi, de détruire le principe fondamental de l'éducation prévalant sur la répression. Elles ont aussi rappelé l'urgence de donner à la justice des enfants et aux services de la prévention spécialisée et de la protection de l'enfance, délaissés depuis de nombreuses années, les moyens et les personnels pour mener à bien leurs missions.

Valérie Soumaille

Mayotte

Des services sous dotés

Le Président Emmanuel Macron est revenu à Mayotte le 21 avril, quatre mois après le passage du cyclone Chido où, malgré une reprise partielle de la vie, les stigmates restent visibles.

À Mroalé, Macron a visité la ferme de Komo, emblématique d'une agriculture sinistrée. Mais les habitant·es dénoncent des retards dans les aides, notamment pour les paysan·nes non affilié·es à des coopératives. Au Centre hospitalier de Mayotte, lors d'une visite surprise, le personnel a décrit un hôpital délabré et sous-doté. Le chef de l'État a annoncé un plan de 3,5 milliards d'euros pour la période 2025-2031, enveloppe alimentée par des fonds nationaux, européens et internationaux, pour enclencher une reconstruction à la hauteur des défis, un texte législatif spécifique sera présenté en ce sens dès cet été. Il a aussi évoqué la crise de l'eau et l'énergie : réserves collinaires, usine de dessalement attendue en 2027, une possible intégration d'Electricité de Mayotte à EDF. Pourtant, élu·es et habitant·es alertent sur les lenteurs de l'État, les logements de fortune, et un exode massif.
C'est dans ce contexte social explosif que le Président avait été accueilli le matin même par une centaine de manifestant·es, dont la FSU et les associations de parents, venues réclamer un vrai plan pour l'École. La réponse présidentielle se résumera à une fin de non-recevoir.

Alain Senée

École inclusive

Un principe en panne de moyens

Il y a 20 ans, la loi du 11 février 2005 promettait une école inclusive pour tous les élèves en situation de handicap. La FSU s'est toujours battue pour cette ambition.

Mais aujourd'hui, le constat est amer : l'inclusion est en panne. Alors que le nombre d'élèves concerné·es a triplé dans le premier degré, passant de 155 361 en 2006 à 519 039 en 2024, les moyens, eux, stagnent. Les personnels, abandonnés, font face seuls à des situations de plus en plus complexes, sans formation, sans accompagnement. Les alertes se multiplient, les équipes s'épuisent, les élèves n'ont accès ni au soin, ni aux apprentissages et le ministère s'enferme dans un déni de réalité. Suite à ce constat, la FSU-SNUipp a donné la parole aux personnels : plus de 67 000 réponses en deux semaines, un raz-de-marée inédit qui révèle l'ampleur de la crise. Toutes et tous décrivent une dégradation forte de leurs conditions de travail et exigent des mesures immédiates : création de places en établissements spécialisés pour que chaque enfant ait une solution adaptée, recrutement massif et reconnaissance statutaire des AESH pour sortir enfin de la précarité, baisse des effectifs pour permettre un accompagnement digne. L'inclusion ne peut plus rester une vitrine politique vide : elle doit devenir une réalité, avec des moyens à la hauteur des besoins. Sans action rapide et massive de l'État, l'école inclusive ne sera qu'un slogan cynique et une promesse trahie.

La FSU s'est toujours battue pour une école inclusive pour tous et toutes.

© NE MADE / NAJA

Le 29 avril, lors d'une bilatérale avec la ministre de l'Éducation nationale, la FSU-SNUipp a porté les exigences de la profession pour une ambition nouvelle pour l'inclusion.

Alain Senée

Loi infirmières

Le 5 mai, le Sénat a voté un amendement historique, la reconnaissance de l'exercice infirmier à l'Éducation nationale comme spécialité à part entière. Le SNICS-FSU se félicite de cette victoire obtenue grâce à des mois de travail, d'engagement et de pugnacité.

Le texte repart en navette parlementaire et la commission mixte paritaire devra confirmer cette avancée. Les objectifs comme le budget de cette réforme restent encore flous.

Les infirmières doivent rester notamment membres des équipes pédagogiques et éducatives, au plus près des élèves, pour garantir la qualité et le sens des soins infirmiers mais aussi leur réussite et leur épanouissement.

Le SNICS-FSU reste donc mobilisé et vigilant pour que cette reconnaissance entre définitivement dans la loi et maintient la pression.

Assises de la santé scolaire

Un « pilotage » sans moyens nouveaux

Les assises de la santé scolaire se tiendront le 14 mai 2025 sous l'égide du ministère de l'Éducation nationale (MEN). Elles visent à placer la santé et le bien-être au cœur des priorités éducatives.

Le SNICS-FSU, syndicat des infirmier·es et conseiller·es en santé scolaire, exprime ses préoccupations et dénonce la précipitation, le manque de transparence, l'absence de dialogue social et la consultation biaisée du ministère. Pour le SNICS, le questionnaire envoyé aux personnels est orienté et il n'y a pas de possibilité de contourner les questions insidieuses. Alors que la santé physique et mentale des jeunes se dégrade, qu'il y a une explosion des demandes de prises en charge, que 7 816 infirmier·es scolaires réalisent 18 millions de consultations par an, que certains secteurs fonctionnent sans médecin, le ministère continue de faire l'impasse sur les moyens. Pourtant Elisabeth Borne prétend s'attaquer à la question de la santé mentale, désignée grande cause nationale 2025. Pour cela elle propose un « pilotage » : création d'un pôle santé et bien-être et d'un livret éducatif de santé. Le SNICS-FSU lance une pétition pour exiger le renforcement des effectifs de personnels de santé scolaire (7 417 postes sont nécessaires), la valorisation des missions en matière de prévention, une reconnaissance statutaire : une politique de santé scolaire ambitieuse. Les moyens doivent être déployés pour l'accueil et l'accompagnement des élèves, l'éducation affective relationnelle et sexuelle (programme EVARS), l'inclusion et la lutte contre le décrochage, la lutte contre les violences et le harcèlement et la promotion de la santé. Les parlementaires sont interpellé·es, une campagne à destination du public est menée.

Lien pétition :
https://snics.org/32579-2/

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Formation initiale

Nouvelle ministre, « nouvelle » réforme

Sans améliorer les salaires et les conditions de travail, le ministère entend résoudre la crise de recrutement des métiers de l'enseignement avec une énième réforme.

Alors que les concertations ne sont pas terminées, le ministère n'a pas hésité à publier un décret qui place le concours en troisième année de licence et oblige les lauréat·es à servir quatre ans après les deux ans de formation rémunérée pour atteindre un niveau master.

Dans le premier degré, une licence pluridisciplinaire dédiée pour préparer le concours est créée et sera référencée dans Parcoursup pour la rentrée 2026. Les candidat·es inscrit·es bénéficieront d'une dispense des épreuves écrites dite « *fast-track* ». Cette mesure est contestée par les organisations syndicales car elle organise une rupture d'égalité entre les candidat·es. Le ministère n'apporte aucune précision sur le sort réservé aux étudiant·es de cette licence spécifique qui seront recalé·es au concours.

Une fois de plus, une réforme dans la précipitation.

© HIDALGO / NUR

Dans le second degré, plusieurs organisations syndicales et des associations de professeur·es spécialistes s'inquiètent de la perte de formation disciplinaire à l'université, d'autant que les deux années de formation rémunérées sont avant tout pensées comme une formation professionnelle. La structure du collège et du lycée organisée par discipline pourrait ainsi être remise en cause, ce que dénonce fermement la FSU. La formation pour les disciplines professionnelles, les CPE et les professeur·es documentalistes reste un angle mort.

La réforme va en outre profondément déstabiliser l'enseignement supérieur, dont les budgets ne permettent aucune ouverture de formation, sauf à redéployer les moyens en supprimant des parcours. Quelques moyens sont annoncés pour accompagner à court terme des modules spécifiques en licence, mais tout laisse à penser que le privé lucratif s'emparera des manques et ouvrira des prépa payantes pour préparer ou repasser les concours.

Lors du CSAMEN du 6 mai, les organisations syndicales ont dénoncé la précipitation de la mise en œuvre de la réforme et contesté la surcharge de travail pour les fonctionnaires stagiaires qui seront à mi-temps devant les élèves tout en validant leur master. La FSU refuse que les stagiaires soient utilisé·es comme moyen d'enseignement et défend une formation ancrée dans la recherche à l'université afin de garantir une haute qualification initiale et une véritable autonomie professionnelle.

Sandrine Charrier

Du nouveau pour les groupes de niveau

Un décret et un arrêté concernant les groupes de niveau en Sixième et Cinquième sont parus au *Journal Officiel* le 6 avril, malgré l'avis presque uniquement négatif du Conseil supérieur de l'éducation (CSE).

Ils remplacent les textes annulés par le Conseil d'État à la suite du recours du SNES-FSU. Ils reconduisent les groupes, avec des formulations très semblables à l'arrêté annulé, sur tout l'horaire de mathématiques et de français en Sixième et Cinquième. Le décret instaure « *un accompagnement pédagogique* » renforçant les enseignements en Quatrième et Troisième mais rien n'est financé, donc ce dispositif conduira à des redéploiements. Les premiers retours de l'évaluation des groupes de niveau par l'Inspection générale pointent de fortes dérives. La ministre annonce de prochaines « recommandations » sur la base de cette évaluation. Pour la FSU, il est urgent d'abandonner les groupes de niveau et plus largement la réforme « Choc des savoirs ».

Temps de l'enfant

Emmanuel Macron va lancer en juin une nouvelle convention citoyenne sur « les temps de l'enfant », qui abordera notamment les horaires scolaires et les périodes de vacances, afin d'améliorer le développement des élèves et la vie des familles. Ce sujet complexe concernera divers domaines, comme les parents, enseignant·es, collectivités et professionnel·les du tourisme. Il s'agit de la troisième convention citoyenne après celles sur le climat et la fin de vie. Le Président souhaite éviter un débat parlementaire, car ces questions relèvent du domaine réglementaire. Il privilégie ce format pour recueillir des consensus. Toutefois, l'initiative est critiquée par la FSU qui estime que le Président élude les vrais problèmes de l'Éducation nationale, comme le manque de professeur.es et la surcharge des classes.

© MAYSONNEUVE / PMLA

Nouveaux programmes

Des avancées gagnées par la FSU

Les projets de programmes de langues vivantes étrangères (LV) du collège au lycée et ceux de mathématiques et français du cycle 3 (CM1-CM2-6ème), ont été examinés par le Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) le 27 mars dernier.

Les projets de textes ne semblaient pas s'adresser aux professionnel·les que sont les enseignant·es, entre rappels d'évidences, chronométrage des activités, liste d'œuvres préconisées en français, démarches pédagogiques et objets d'étude imposés en LV, catalogue d'exercices-types et cours prérédigés en mathématiques. Pour défendre la liberté pédagogique et l'expertise des professeur·es, le SNES-FSU et la FSU-SNUipp ont déposé plus de 120 amendements. 61 % d'entre eux ont été intégrés. Les « exemples de réussite » en français et en mathématiques assortis d'exercices standardisés et d'objectifs d'apprentissage inatteignables sont ainsi supprimés des programmes. Tous les objets d'étude des programmes de langues deviennent facultatifs et les références au CECRL (cadre européen commun de référence pour les langues) et aux approches actionnelle et plurilingue deviennent des références parmi d'autres.

Mais le manque de concertation a pesé sur ces programmes et tous les problèmes ne sont pas réglés : en français, dans la partie « grammaire et orthographe grammaticale » demeurent des formulations fautives ou inopérantes ; en mathématiques un déséquilibre entre les parties numériques et les autres parties du programme risque de rendre plus difficiles la construction des raisonnements mathématiques et la justification.

Les syndicats de la FSU ont construit une démarche intersyndicale et obtenu un calendrier d'application échelonné. Les programmes de français et mathématiques de cycle 3 entreront en vigueur en deux temps : CM1 et Sixième à la rentrée 2025, CM2 l'année suivante. Les programmes de LV sont applicables à la rentrée 2025 en Sixième et Seconde, puis suivront à la rentrée 2026 les classes de Cinquième, Première et Terminale, les Quatrième en 2027 et Troisième à la rentrée 2028.

Sandrine Charrier

Le privé toujours hors de contrôle

La pression médiatique ne retombe pas après les révélations sur les mauvais traitements et abus sexuels infligés pendant des années sur de jeunes élèves de l'établissement privé religieux Notre Dame de Bettharam. Il apparaît de plus en plus que les inspections menées lors de premiers scandales ont été tronquées dans leur rapport final, pour protéger l'établissement, même pratique par exemple au très socialement sélectif lycée Stanislas de Paris. Avec les témoignages qui se multiplient un peu partout en France de victimes de ces pratiques dans nombre d'établissements confessionnels c'est bien un « *meetoo* » de l'enseignement privé qui semble advenir, soulignant le manque coupable de contrôle, de la part de l'Inspection de l'Éducation nationale, de ces écoles sous contrat financées à 75 % par l'État.

Maltraitance managériale

Augmentation des démissions, des demandes de ruptures conventionnelles, arrêts maladie liés aux tensions au travail, actes suicidaires, multiplication des fiches de registres santé et sécurité au travail, alertes des représentant·es des personnels en formation spécialisées en santé, sécurité et conditions de travail… les signaux ne manquent pas, mais les autorités administratives n'en prennent pas la mesure. Les causes sont multiples, réformes incessantes et inadaptées, manque de moyens humains, injonctions déconnectées du réel… s'y ajoutent dans de trop nombreux cas des méthodes d'encadrement – de management – autoritaires, infantilisantes et violentes. Les personnels de direction ou d'inspection sont aussi surchargés et bombardés d'injonctions contradictoires. Lorsqu'un dysfonctionnement grave apparaît, les autorités départementales et académiques laissent généralement trainer les choses, accordant par principe toute leur confiance à l'encadrement, de sorte que de nombreuses situations s'enkystent, détruisent les collectifs et portent atteinte à la santé de nombreuses personnes. Depuis des années, les représentant·es des personnels en CHSCT et maintenant en formation spécialités SSCT interviennent, obtiennent des enquêtes à la suite d'actes suicidaires notamment, mais au niveau ministériel, rien ne bouge.

IR U. Institut de Recherches de la FSU

A l'occasion de la parution du dernier ouvrage de l'Institut de recherches de la FSU.

Socialismes et éducation

Le XXe siècle ne prolonge pas le XIXe siècle

La démocratisation de l'école a été la grande affaire du XXe siècle. Elle apparaît, entre 1918 et 1995, comme une exigence politique suffisamment forte à gauche pour sembler s'identifier à cette dernière. De la revendication d'une « école unique » de l'après Première Guerre à la démocratisation du lycée et finalement des études supérieures dans les années 1980-1990, il semble que ce soit un même mouvement historique qui marque de réels progrès.

Pourtant ce mot d'ordre comme cette ambition de « démocratiser l'école » n'étaient pas évidents ou naturels pour les divers courants du socialisme.

Au XIXe siècle – exploré dans un volume précédent – les multiples courants du socialisme proposent des modèles d'éducation originaux dans une perspective révolutionnaire. Malgré leurs différences parfois significatives, ces conceptions avaient en commun l'ambition de ne pas redoubler une division du travail par une division des esprits. Toutes cherchaient à concilier l'enseignement théorique et culturel et les connaissances techniques associées aux activités de production. Toutes favorisaient une éducation prolétarienne ou populaire.

L'acceptation de l'école républicaine

Or progressivement, au cours du XXe siècle, les principaux courants de la gauche – communistes, socialistes, radicaux – vont adopter avec plus ou moins de critiques, de réserves ou de distances, le cadre de l'école de la République pour penser et élaborer leurs conceptions de l'éducation.

À la recherche de formes nouvelles d'organisation et de conception de l'éducation, ces divers courants vont substituer l'ambition de rendre l'école républicaine plus juste, plus égalitaire, plus démocratique. Les un·es y verront des reniements regrettables, d'autres des adaptions hardies, selon les progrès réalisés ou les limites et contradictions soulignées par des sociologies critiques ou divers mouvements sociaux.

Le progressisme scolaire et ses limites

À des degrés divers, les différents courants de la gauche sont confrontés aux contradictions nouvelles d'une école qui, certes, s'ouvre progressivement au plus grand nombre mais qui peine à effacer les logiques profondes de reproduction sociale. Autrement dit, il s'agit de prendre acte des limites d'une démocratisation de l'école dans une société de classes. Une question qui va s'accentuant, notamment à partir des années 1980, avec l'affirmation, y compris au sein de la gauche, de conceptions de plus en plus néolibérales de l'éducation où les contraintes et les exigences de l'économie capitaliste pèsent de plus en plus sur les finalités de l'école.

Socialismes et éducation au XXe siècle propose de mieux comprendre les gauches, les syndicats, les enseignant·es et les intellectuel·les qui ont tenté d'élaborer un nouveau modèle scolaire plus démocratique, défi colossal dans une société toujours inégalitaire. L'originalité de l'ouvrage, qui réunit les meilleurs spécialistes, est d'offrir une remarquable multiplicité d'approches pour mieux saisir les tendances lourdes mais aussi les temps forts et les contradictions de cette lutte, ainsi que les figures qui l'ont incarnée.

La compréhension de cette histoire nous semble être une condition essentielle d'une action syndicale si nécessaire aujourd'hui.

Socialismes et éducation au XXe siècle

À commander sur le site de l'IR.FSU

Comprendre et agir pour refonder le syndicalisme

À télécharger sur le site de l'IR.FSU

4e séance du séminaire Syndicalisme et liberté

24 juin 2025

Informations sur le site de l'IR.FSU

Les publications de l'Institut sont à commander en ligne sur le site de l'IR ou en écrivant à Institut de recherches de la FSU – 22 rue Malmaison, 93170 BAGNOLET – Tél. : 01 41 63 27 60

Joindre le chèque de règlement (2 € de frais de port en sus/livre)

Recherche : une ombre sur les lumières

© THÉVENS / MJA

Dossier réalisé par :
Sandrine Charrier, Matthieu Leiritz, Arnaud Malaisé, Hervé Moreau, Marie-Rose Rodrigues-Martins, Alain Senée, Valérie Soumaille

De plus en plus d'États autoritaires s'attaquent aux savoirs scientifiques perçus comme une menace à leur pouvoir.

Un vent mauvais souffle dans le monde, apportant avec lui les fumées qu'on croyait oubliées des bûchers de l'inquisition. Propos excessifs ? Qu'on en juge. Ici ce sont les historien·nes contraint·es d'ajuster leurs écrits au récit national officiel qui justifie l'agression en Ukraine, peut être demain à Taïwan.
Là ce sont les sociologues intimidé·es, privé·es de financement en cas d'études « woke » c'est à dire menées sous l'angle des discriminations sexuelles, genrées, ou ethniques. Ailleurs des enseignant·es ou des étudiant·es sommé·es de mettre en sommeil leurs actions militantes en faveur du peuple palestinien. Et, dans une logique de priorité absolue au profit, des grandes puissances financières qui continuent de financer le négationnisme climatique. Si les motivations sont diverses — politiques, économiques, religieuses comme aux États-Unis ou en Iran — les cibles sont les mêmes : l'université, la recherche scientifique, la liberté de penser, de débattre, de douter. Rien d'étonnant dans les régimes dictatoriaux ou autoritaires, de Moscou à Pékin en passant par Ryad ou Téhéran. Mais la

...

...

régression obscurantiste touche des démocraties aussi anciennes que les États-Unis de Trump ou l'Inde de Modri.
Elle n'épargne pas l'Europe, berceau de l'université moderne au Moyen-Âge, puis de l'Humanisme et des Lumières, aujourd'hui hélas voilées. Si celle-ci reste un ilôt démocratique, certes imparfait, elle n'en connaît pas moins des évolutions inquiétantes notamment dans les pays gouvernés par la droite nationaliste, en Hongrie comme en Italie, qui voit dans le contrôle de la production de connaissances une arme redoutable dans la bataille culturelle pour l'hégémonie politique chère à Antonio Gramsci : manipuler l'histoire ou la sociologie pour imposer un récit dominant au présent.
Et la France ? Qui ne peut se réjouir des discours officiels, à commencer par ceux du Président Macron, appelant à ouvrir les bras aux universitaires chassé·es par l'intolérance trumpiste ? Mais ces déclarations émouvantes, multipliées dernièrement lors de la conférence « Choose Europe for science » à la Sorbonne, seraient plus crédibles si elles s'accompagnaient de crédits supplémentaires dans une recherche publique et un enseignement supérieur sacrifiés par des années de disette budgétaire.
Plus cohérentes aussi si cessaient les tentatives de formater les programmes d'enseignements, et les enseignant·es, au primat du profit et de l'entreprise capitaliste.

D'Est en Ouest

© TREVERS / NUA

Les États autoritaires n'apprécient pas les recherches qui ne sont pas d'un apport immédiat à leurs discours ou à leurs besoins technologiques.

Les États autoritaires ou qui en déclinent la philosophie, voient le savoir scientifique comme une menace, les poussant parfois à nier des faits pour préserver leurs intérêts.

En Russie, sous Vladimir Poutine, une tendance à privilégier les narrations nationalistes et idéologiques, parfois au détriment de l'objectivité scientifique, est observée notamment dans l'interprétation de l'histoire. L'Église orthodoxe est très présente et peut parfois entrer en tension avec les connaissances scientifiques établies. De plus, le contrôle de l'information et la censure peuvent limiter la diffusion de recherches indépendantes.
De son côté, bien que la Chine investisse massivement dans la recherche scientifique et technologique, le Parti communiste chinois exerce un contrôle strict sur l'information et l'idéologie. Les recherches en sciences sociales et humaines qui pourraient remettre en question le système politique sont étroitement surveillées. La primauté de l'idéologie du parti peut potentiellement influencer l'interprétation et la diffusion de certaines découvertes scientifiques.
En tant que république islamique, l'Iran peut parfois voir des tensions entre les interprétations religieuses et certaines théories scientifiques, notamment dans des domaines comme l'évolution. Le contrôle idéologique sur l'éducation et la recherche est également présent.
Si l'Inde reste une démocratie, la relation entre le pouvoir et le savoir scientifique est complexe et nuancée. Elle abrite une communauté scientifique dynamique et respectée mais il existe cependant des tensions et des situations où le savoir scientifique peut être remis en question ou se heurter à des intérêts politiques, idéologiques ou religieux. Certains courants nationalistes hindous ont promu des affirmations pseudo-scientifiques sur des réalisations technologiques ou médicales de l'Antiquité indienne, sans preuves solides, parfois même mises en avant par des figures politiques.
Les États-Unis ne sont pas en reste. Donald Trump a une longue histoire de remise en question du savoir scientifique, remontant bien avant son retour à la présidence.

Précédents historiques

Les tentatives de contrôle du savoir scientifique sont aussi vieilles que l'État lui même. Les raisons purent en être le primat de la croyance sur la connaissance, comme lors du procès dit du singe qui vit en 1925 un professeur de Dayton attaqué en justice par des fondamentalistes chrétiens, jugé et condamné pour avoir enseigné à ses élèves la théorie de l'évolution de Charles Darwin. Cet épisode annonçait la censure républicaine dans de nombreux États. Ou pour raison d'État : l'affaire Lyssenko, du nom d'un biologiste soviétique de la période stalinienne, inventeur d'une pseudo « hérédité par l'environnement » qui fut imposée jusqu'aux années 1960 par l'État stalinien au détriment des travaux des vrais scientifiques généticiens.

Des milliers de chercheur·es ont été licencié·es, notamment à l'Environment Protection Agency (EPA) – jusqu'à 75 % du personnel de l'Office of Research and Development – et à la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA). Ont été également suspendues de nombreuses subventions, en particulier celles liées à la diversité, à l'équité et à l'inclusion. L'administration a interdit l'utilisation de termes tels que « genre », « diversité » ou « inégalités sociales » dans les publications scientifiques et les demandes de subvention, sous peine de perte de financement.

Mais en 2025, dès son premier jour en fonction, Trump a signé l'*Executive Order 14162*, ordonnant le retrait immédiat des États-Unis de l'Accord de Paris et d'autres engagements climatiques internationaux. Son administration a levé plus de 140 réglementations environnementales, favorisant l'extraction de combustibles fossiles et visant une production record de 15 millions de barils de pétrole par jour.

Le savoir pour ces pays devient ainsi un outil à contrôler, plutôt qu'un vecteur d'émancipation.

Sciences humaines et sociales, quand les entreprises s'en mêlent

La France a souvent brillé dans le champ des sciences humaines et sociales, notamment en sciences économiques, comme l'atteste le parcours de Michel Aglietta, récemment disparu et fondateur de la théorie de la régulation. Pourtant, depuis les années 2000, les approches libérales et formatées de l'économie sont systématiquement favorisées, au détriment du pluralisme et de la pensée critique, tant dans la recherche que dans l'enseignement. Dans le supérieur, le recrutement des enseignant·es chercheur·es est verrouillé par celles et ceux qui s'inscrivent dans l'idéologie dominante défendant la supériorité du capitalisme financiarisé et l'autorégulation des économies par les marchés. Ces économistes « *mainstream* », qui adorent la concurrence, s'étaient d'ailleurs battu·es pour conserver leur monopole et empêcher sous la présidence Hollande la création d'une section « Économie et Société » au Conseil national des universités (CNU). Les économistes dit·es hétérodoxes sont rejeté·es et marginalisé·es, ce qui constitue un danger pour le débat démocratique, qui nécessite une pluralité des approches et une pensée critique. Dans le secondaire, les fondements de l'enseignement des sciences économiques et sociales (SES) sont régulièrement remis en cause. Lancée par le banquier Michel Pébereau, depuis l'Académie des sciences morale et politiques (à laquelle vient d'accéder Bernard Arnault), l'attaque est largement pilotée par les lobby patronaux qui, avec des officines telles que l'institut de l'entreprise (IDE), font pression sur les pouvoirs publics pour faire réviser les programmes scolaires. Pire, l'IDE, en convention avec le Ministère, alimente la plate-forme pédagogique Melchior et propose des cours « clef en main » qui prennent comme exemple des entreprises comme Vinci (louée par sa gestion des autoroutes) et Total (valorisé par sa stratégie de transition écologique !). Pour ces libéraux, il faudrait un enseignement de l'économie qui ne soit qu'à la gloire de l'entreprise et du marché, contre l'économie politique et l'intervention de l'État. L'histoire de la pensée économique est progressivement marginalisée pour faire place à l'étude de mécanismes dans lesquels l'homo œconomicus est roi. Il faudrait également un enseignement d'économie « pure », qui ne mêle surtout pas la sociologie et la science politique, des disciplines considérées comme trop critiques. Qu'arriverait-il donc si les élèves et les étudiant·es avaient les outils pour analyser et comprendre les ravages du capitalisme sur le plan social et environnemental ?

La plateforme pédagogique Melchior propose des cours « clef en main » qui prennent comme exemple Vinci (louée par sa gestion des autoroutes) et Total (valorisé par sa stratégie de transition écologique).

© TREVIERS / ANJA

Les outils du formatage

En France la liberté académique — soit les libertés de chercher, d'enseigner et de diffuser ses travaux scientifiques sans ingérence quelle qu'elle soit — est un principe constitutionnel depuis 1984. Elle est pourtant régulièrement attaquée notamment par le biais de méthodes menaçant ou cherchant à intimider les chercheur·es.
Plus encore que les interventions extérieures, les méthodes de financement et d'organisation interne au monde de la recherche sont les plus menaçantes pour les libertés académiques. Depuis les années 1990, en France, c'est par exemple la décentralisation à travers des agences, la mise sous tension budgétaire par le financement par projet et la mise en concurrence de structures publiques et privées pour l'allocation des crédits.
Tout cela, mais aussi un accent mis sur l'innovation et des contrôles de productivité et d'efficacité, appliqués à la recherche, limitent la production de connaissances nouvelles en restreignant la recherche à des secteurs choisis au préalable par l'État ou l'Agence nationale de la recherche.
Cette organisation s'est doublée par l'installation de comités d'éthique appliqués à toutes les disciplines qui, nécessaires pour respecter la dignité et l'intégrité des patient·es par exemple dans la recherche pharmaceutique, peuvent au contraire empêcher la recherche en sciences humaines, surtout s'ils sont composés de non spécialistes du domaine qu'ils sont censés réguler. Certain·es sociologues se voient ainsi privé·es d'accès à des données par des comités ignorant la spécificité de leurs travaux.
Toutes ces injonctions, ces attaques à la liberté académique font courir le risque d'un tarissement de l'imagination scientifique.
Crée en mai 2023, l'Observatoire des atteintes à la liberté académique recense les menaces que subissent les chercheur·es et les informe sur leurs droits.

L'instrumentalisation des savoirs

© THEVERS / WWF

En Russie comme aux États-Unis de Trump, les recherches sur l'environnement et le climat souffrent d'entraves et d'absence de financement.

La France, sans connaître pour le moment la brutalité des attaques contre les savoirs subie aux États-Unis ou en Russie, n'est pas pour autant épargnée par la tentation de l'instrumentalisation de l'Éducation à des fins politiques.

Jean-Michel Blanquer avait, dès 2018, installé un Conseil scientifique de d'Éducation nationale (CSEN) reposant sur des critères empruntés aux conceptions libérales : performance, responsabilité individuelle et évaluation.
Composé en grande majorité de chercheur·es en sciences cognitives parmi lesquel·les, à sa présidence, Stanislas Dehanne, ainsi qu'en économie de la pédagogie, le CSEN était et reste censé apporter une caution scientifique aux réformes. Il se fonde sur des « preuves » prétendues scientifiques et, selon ces chercheur·es, indiscutables. Le CSEN a ainsi volontairement écarté tous les travaux essentiels en sociologie, en sciences de l'éducation, en philosophie ainsi que ceux de certaines neuro scientifiques comme Catherine Vidal qui conteste l'idée d'« inégalité naturelle ». Le conseil cautionne ainsi un discours biologisant sur les difficultés d'apprentissage qui invisibilise leurs origines en partie sociales, et légitime les inégalités.
En s'appuyant constamment sur une partie des neurosciences, le CSEN met en avant les seuls facteurs cognitifs « mémoire-attention-motivation », en occultant les déterminants sociaux et la responsabilité des politiques menées. Ces facteurs, qui peuvent être mesurés, correspondent à des opérations mentales mécanisées, observables et automatisables. Dans les textes sur l'enseignement explicite, provenant des États-Unis et mis en œuvre au Québec, on trouve les expressions « conditionnement opérant », ou même « modelage ». L'enseignement explicite privilégie la mémorisation et la technicité dans l'acte d'apprendre et ignore la compréhension. L'imposition d'une méthode en lecture centrée sur le seul décodage au détriment du sens en est un exemple criant.
Ainsi le CSEN est-il aussi un outil pour légitimer l'instauration d'évaluations standardisées à tous les niveaux, les indicateurs de performance devant permettre de piloter l'éducation : « bonnes pratiques », réduction de la pédagogie à des recettes avec des livrets clef en main, application de protocoles expérimentaux dans les classes puis généralisation. La quasi-disparition de la formation continue, le recours aux injonctions permanentes, la pression

« Choose Europe for science »

Le 5 mai dernier, lors d'une conférence organisée à la Sorbonne, le Président Emmanuel Macron a annoncé le fléchage de 100 millions d'euros, pris sur le programme d'investissement de France Travail, afin de favoriser l'accueil de chercheur·es notamment américain·es fuyant l'intolérance de l'administration Trump. L'Union européenne, par la voix de Ursula von der Leyden, Présidente de la commission européenne, a proposé 500 millions dans le même objectif. On ne pourrait que se réjouir de ces annonces de solidarité et de soutien à la liberté de la recherche, si elles n'entraient pas en contradiction avec les restrictions budgétaires menées depuis des années et qui saignent tant l'enseignement supérieur que la recherche publique. Le SNESUP FSU et le SNCS FSU évaluent à...
8 milliards d'euros les besoins de l'Enseignement supérieur et de la recherche pour permettre tant la démocratisation que la revalorisation des personnels.

sur la refonte en cours des programmes, la confiscation de la réflexion didactique et pédagogique et une gestion managériale transforment les enseignant·es en exécutant·es. Ce management de l'école par des données quantitatives permet de l'aligner sur le modèle d'une entreprise où seule serait valorisée une conception étroitement utilitariste de l'efficacité.

Or l'éducation relève d'une multiplicité de gestes professionnels et de savoirs-faire. Ce sont les enseignant·es qui sont à même de choisir les méthodes pédagogiques à utiliser en lien avec les contenus enseignés et le contexte de chaque classe, tout en tenant compte des avancées de la recherche.

La FSU défend une école émancipatrice et égalitaire nécessitant une formation des enseignant·es instruite d'une pluralité de recherches, en particulier qualitatives, (sciences de l'éducation, sociologie, psychologie, philosophie, sciences cognitives), garante d'un plein exercice de leur métier.

Qu'est ce que la démarche scientifique ?

Boris Gralak, secrétaire général du SNCS-FSU nous précise la nature et les menaces qui pèsent aujourd'hui sur la démarche scientifique.

Une démarche scientifique est globalement fondée sur une méthode accompagnée de protocoles, dont la nature dépend du type de sciences. On peut distinguer deux grandes catégories, les sciences dites « de la nature » (aussi qualifiées de « dures » en France) ou logico déductives comme les mathématiques, l'informatique, la physique, la chimie ou encore la philosophie, et d'autre part les sciences dites « humaines et sociales », dont la démarche s'appuie sur des informations nécessairement partielles comme des enquêtes, la collecte de témoignages et l'observation des individus, des populations et des sociétés. Entre les deux, les sciences biologiques ou médicales recherchent des conclusions scientifiques fondées sur l'observation de patient·es, l'exploitation de tests en série qui permettent de dégager, avec une statistique suffisante, un effet ou une tendance. Le consensus scientifique nait du constat de la reproductibilité des résultats reposant sur des protocoles et des méthodes suffisamment rigoureux et décrits.

Dans les sciences sociales, comme la sociologie ou l'économie, il est possible que nous parvenions à une période charnière avec la généralisation du recours à l'Intelligence Artificielle. Les chercheur·es élaborent des hypothèses puis tentent de les valider, ou non, à travers des enquêtes, très difficiles à exploiter. Or avec l'IA, dégager des tendances devient possible en traitant des masses considérables de données, que l'intelligence humaine ne serait pas capable de maîtriser.

L'élaboration scientifique des savoirs est aujourd'hui gravement menacée par diverses forces politiques, religieux ou économiques. L'industrie du tabac a ainsi pendant des décennies manipulé, financé des études dont elle a orienté les conclusions pour nier le caractère nocif et addictif de sa production. Les industriels du pétrole et de l'automobile en ont fait de même pour nier les conséquences des émissions de gaz à effet de serre sur le réchauffement climatique, avec à la clé des années de retard pour la véritable recherche scientifique.

L'administration Trump remet en cause l'existence du dérèglement climatique, après avoir nié les consensus scientifiques pendant la crise de la COVID-19 ; avec son complice Musk, il met au même niveau savoirs scientifiques et opinions en récusant toute pratique de modération sur les réseaux sociaux. Ces méthodes sont communes aux régimes populistes et autoritaires dans le monde entier comme hier dans le Brésil de Bolsonaro et aujourd'hui dans l'Argentine de Milei et la Chine de Xi Jinping. Ainsi, la Russie de Poutine falsifie l'histoire pour justifier l'agression de l'Ukraine.

Une démarche scientifique est globalement fondée sur une méthode accompagnée de protocoles.

© TREMERS / NAUA

Trump : 100 jours sombres pour l'Université américaine

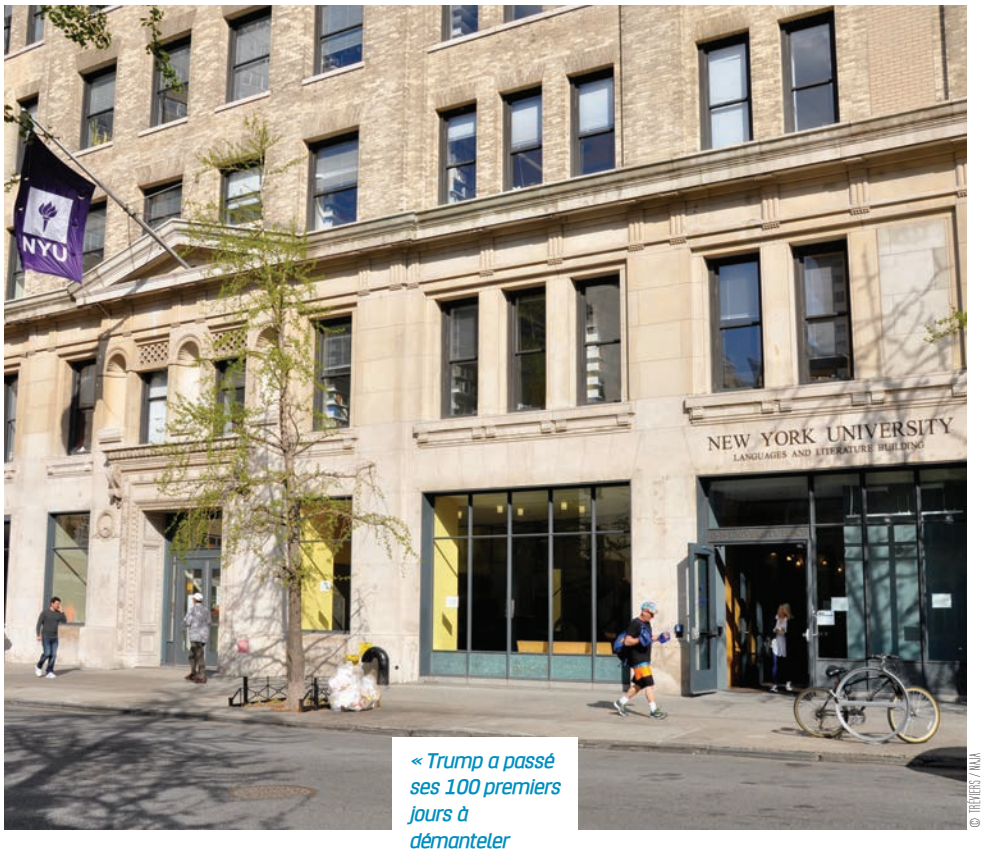

© TREVERS / AALA

« Trump a passé ses 100 premiers jours à démanteler l'Éducation publique, à attaquer les universités, à couper les crédits de programme de recherche. »

Lors du centième jour de l'accession de Donald Trump à la présidence, le message du président du principal syndicat enseignant, Randi Weingarten, de l'AFT, affiliée à la grande et historique centrale syndicale AFL – CIO, avait le mérite de la clarté : *« Depuis son retour à la Maison Blanche, le Président Trump est allé au-delà des craintes de ceux qui avaient voté contre lui, et il n'a que peu fait, voire rien du tout, en faveur de ceux qui ont voté pour lui afin de voir leur vie s'améliorer »*.

Et de pointer les attaques contre les droits sociaux et civiques, la guerre économique nuisible à l'emploi et source d'inflation. Mais aussi contre le savoir : « *Trump a passé ses 100 premiers jours à démanteler l'Éducation publique, à attaquer les universités, à couper les crédits de programme de recherche contre le cancer, le diabète ou la maladie d'Alzheimer* ».

En effet, dans sa croisade réactionnaire, Trump n'a pas hésité, sous prétexte d'économies, à tailler dans les financements de secteurs éducatifs et de recherche bien précis – le climat, la santé, l'intelligence artificielle ou l'énergie – afin de protéger les intérêts des groupes capitalistes industriels et financiers qui le soutiennent, soucieux d'une science à la solde de leurs seuls intérêts.

Le National Institutes of Healh s'est ainsi vu retirer 5 milliards de dollars par an, l'université de Harvard 2 milliards, plus de 2 000 emplois ont été supprimés à l'université John Hopkins, spécialisé dans la recherche médicale. L'administration Trump somme les universités, sous peine de réductions drastiques de fonds fédéraux, de réviser leurs programmes d'enseignement et de recherche, traquant dans la tradition maccarthyste les « sorcières » wokistes, feignant d'assimiler la révolte estudiantine contre les massacres opérés à Gaza à de l'antisémitisme.

Le traumatisme dans les universités est considérable : selon la revue scientifique *Nature*, près des trois quarts des chercheur·es américain·es réfléchiraient à s'exiler des États-Unis.

Mais la résistance, passé le moment du choc, semble prendre forme. L'AFT multiplie les actions de justice pour bloquer ses offensives et notamment celle de l'administration Musk chargée de couper dans les dépenses publiques. Le 5 avril dernier l'AFT était massivement présente dans les marches de protestation, avec comme slogan : « *Bas les pattes* (Hands off) *sur nos écoles, notre système de santé et de soins, nos syndicats et notre démocratie !* ».

De la Chine à la Tunisie

Les exemples se multiplient d'attaques de la part de pouvoirs autoritaires contre les sciences et les scientifiques, comme si la liberté de la recherche était aujourd'hui une cible prioritaire. Depuis l'Indien Modri qui cherche à effacer dans les manuels comme dans les paysages toutes traces de la présence de l'islam comme si la nation indienne s'était uniquement constituée autour de la religion hindouiste et non dans la lutte commune contre le colonialisme britannique, jusqu'au Chinois Xi qui interdit toutes critiques sur les crimes maoïstes, il ne fait pas bon prétendre exercer son esprit critique dans le champ des recherches, notamment historiques ou sociales, aujourd'hui. En Tunisie, le chercheur franco tunisien, Hamza Meddeb, vient d'être condamné à 33 années de prison. Chercheur reconnu internationalement pour ses analyses sur l'économie politique, l'islam politique et les migrations, il a payé le fait de travailler sur deux mythes chers au président Kaïs Saïed : le nationalisme et l'identité nationale tunisienne.

Sylvain Laurens : « Une guerre culturelle engagée contre les savoirs critiques »

Sylvain Laurens est sociologue, directeur de recherche à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). Il a écrit notamment *Militer pour la science* et co-écrit *Les gardiens de la raison*.

Qu'est-ce qui motive ces attaques multiples contre les sciences ?

Du point de vue des cercles trumpistes, la planète serait entrée dans une configuration tripolaire opposant les États-Unis à la Russie et la Chine, cette dernière devenant un rival direct industriel, militaire et technologique. Dans cette course à la puissance, toute norme, environnementale ou sociale progressiste est perçue comme un obstacle. Les institutions internationales et les agences scientifiques indépendantes deviennent suspectes. L'autonomie scientifique, notamment dans les sciences du climat, est attaquée frontalement. Il ne s'agit plus seulement de contester des résultats, mais de briser le thermomètre, pour permettre une prédation illimitée sur les ressources, ce que développe Arnaud Orain avec « *Le capitalisme de la finitude* ». Le dérèglement climatique est cyniquement transformé en opportunité géopolitique : routes commerciales par l'Arctique, exploitation de terres libérées par le dégel, etc. Dans cette logique, les freins aux industries fossiles, à l'agrobusiness, ou à la privatisation des secteurs stratégiques doivent être levés. Les sciences sociales, par leur potentiel critique, deviennent des cibles directes : elles interrogent les hiérarchies sociales, l'hétéronormativité, le racisme structurel, des thématiques insupportables aux tenants d'un ordre religieux post-séculier.

Cette vague est-elle récente ?

Ces attaques prolongent une guerre culturelle engagée dans les années 1980 contre les savoirs critiques. Alex Mahoudeau a montré dans *La panique woke* combien le backlash reaganien a façonné cette offensive. Naomi Oreskes et Eric Conway ont étudié les techniques de fabrique du doute. Avec Stéphane Foucart et Stéphane Horel, j'ai analysé dans *Les Gardiens de la raison* la fusion de ces rhétoriques climatosceptiques et anti-féministes. Les *think tanks* libertariens comme le Cato Institute ou FIRE ont consolidé cette doctrine conservatrice et anti-académique, qui est aujourd'hui au cœur du pouvoir exécutif.

En quoi Trump les amplifie-t-il ?

Trump radicalise ce mouvement via deux armes : la contrainte budgétaire et le pouvoir normatif de l'État. Les coupes dans la recherche, les attaques contre Columbia, Harvard ou Berkeley ne relèvent plus d'une guerre d'opinion mais de mesures coercitives. Des étudiants sont expulsés, des enseignants inquiétés. Les discours anti-woke masquent désormais mal leur fonction réelle : légitimer l'asservissement de l'autonomie scientifique. Elon Musk peut tolérer les *fake news* sur ses plateformes, mais il exige des ingénieurs précis pour ses projets. L'université est ainsi sommée de se recentrer sur les disciplines rentables, utiles à la conquête économique et militaire. Les sciences sociales, elles, sont invisibilisées ou annulées. Ce démantèlement affecte l'ensemble de la recherche mondiale. Pire, il inspire certains gestionnaires français qui y voient un modèle : supprimer des postes pérennes, criminaliser les études sur le genre ou le racisme, geler des programmes. Ce climat n'est plus cantonné aux États-Unis.

Comment y faire face et pourquoi redonner toutes leurs places aux sciences ?

Se syndiquer, s'organiser collectivement, ce que font les collègues états-uniens de l'AAUP (Amercian Association of University Professors) qui a désormais des chapitres ouverts dans la plupart des universités. Une partie de la communauté académique a saisi la situation à sa juste mesure et construit une réponse avec le monde étudiant. La solidarité est essentielle, croire que certaines disciplines ou certains sujets érudits seraient épargnés relève d'un aveuglement scolastique. L'arrivée de l'extrême droite au pouvoir ne distingue pas les historiens selon leur période ou leur objet d'étude. Quand un régime autoritaire coupe 400 millions à Columbia ou dissout un département d'aires culturelles, il ne cible pas un courant intellectuel, mais toute autonomie. En France, des signes avant-coureurs apparaissent : à Sciences Po, l'autoritarisme s'exerce désormais sans provoquer l'indignation nécessaire. Il faut sortir des logiques de grade ou de statut. Ce sont précisément ces divisions, cultivées par quinze ans de réformes, qui préparent notre impuissance face à une répression méthodique.

> « L'université est ainsi sommée de se recentrer sur les disciplines rentables, utiles à la conquête économique et militaire. Les sciences sociales, elles, sont invisibilisées ou annulées. »

© DR

Militarisation

Quand le monde s'arme

La paralysie des institutions multilatérales entraine l'effondrement de décennies d'efforts pour protéger les populations. L'augmentation des conflits armés et les bouleversements géopolitiques entrainent un réarmement sans précédent.

La guerre en cours depuis trente ans en République Démocratique du Congo aurait fait plus de trois millions de mort·es. L'invasion de l'Ukraine plus d'un million dont les deux-tiers russes. Près d'un demi-million de Yéménites auraient été tué·es en dix ans, ainsi que 600 000 habitant·es du Tigré en deux ans de guerre civile. 52 000 Gazaoui·es sont mort·es sous le feu Israélien depuis octobre 2024.

Fin décembre 2024, le Haut-Commissariat aux Réfugiés dénombrait aussi 123 millions de personnes déplacées, fuyant les zones de conflits pour tenter d'échapper à la mort, dont 14 millions de Syrien·nes, 10 millions de Soudanais·es ou 1,7 million de Gazaoui·es.

Outre les très nombreuses victimes actuelles, dont les 473 millions d'enfants vivant dans des zones touchées par des conflits, soit plus d'un·e sur six dans le monde, les dommages créés par les guerres sur les structures sociales, culturelles, pédagogiques, commerciales, religieuses et sanitaires, ainsi que sur les infrastructures, auront des effets à long terme sur les droits de l'homme et l'environnement.

Course à l'armement

C'est dans ce contexte, mais aussi celui de rivalités géopolitiques croissantes, de la montée en puissance et des prétentions territoriales et de la Chine, de l'annonce de la fin du bouclier américain en Europe et de la recherche de la supériorité technologique, que se met en place une course planétaire à l'armement. Alors que pour le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme de l'ONU, les armes « *provoquent, entretiennent et exacerbent les conflits armés et la criminalité et déstabilisent les communautés* », les budgets militaires explosent.

En 2022, les États-Unis ont dépensé 877 milliards de dollars pour leur défense, suivie par la Chine (201), la Russie (86,4), l'Inde (81,4), l'Arabie Saoudite (75), le Royaume Uni (68,5), l'Allemagne (55,8) et la France (53,6). Si les dépenses américaines ont diminué, celles des États baltes, Pologne, Danemark et Royaume Uni ont plus que doublé après l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Les budgets militaires des États membres de l'Union européenne (UE) ont déjà bondi de 240 milliards d'euros en 2022, à 326 milliards en 2024.

Sur cette période, la Russie a augmenté les siennes de 300 % et la Chine de 600 %. Pour Xi Jinping, il faut être « *prêts à gagner des guerres* » ce qui induit un programme d'investissement phénoménal, avec pour objectif de dépasser les États-Unis en 2049, pour les cent ans de la République.

800 milliards pour réarmer l'Europe

Pour combler le retard, la présidente de la Commission Européenne Ursula von der Leyen dévoilait, le 4 mars, « ReArm Europe », un plan de 800 milliards d'euros pour

Les ogives nucléaires se multiplient

© DR

Selon un rapport de la Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires, les dépenses pour l'armement nucléaire se sont envolées de 30 % depuis 2017. La Russie s'est retirée en 2023 du traité New Start limitant le nombre d'ogives et les neuf États dotés de l'arme nucléaire – États-Unis, Russie, Royaume-Uni, France, Chine, Inde, Pakistan, Corée du Nord et Israël – modernisent leurs arsenaux.

Le nombre d'ogives nucléaires opérationnelles dans le monde ne cesse d'augmenter. Sur le total de 12 121, la Chine en disposerait de 410 (plus 60 en 2024, objectif 1 000 en 2030), la France 290 et le Pakistan 150, loin derrière la Russie (4 489) et les États-Unis (3 708).

Alors que depuis des décennies, une trentaine de nations s'appuient sur la politique de dissuasion de Washington, la menace du retrait de la protection américaine, celle d'une guerre en Europe et la montée en puissance et dans l'opacité de la force militaire chinoise tenue par aucun traité ont conduit la Pologne, l'Allemagne ainsi que la Corée du Sud à déclarer de façon inquiétante, leur volonté de se doter d'armes nucléaires.

L'invasion de l'Ukraine, en 2022, d'où découlent les débats sur le réarmement, a créé un véritable traumatisme dans toute l'Europe.

© RIVAU / W.A.

réarmer l'Europe. Dont 150 milliards sous forme de prêts aux pays de l'UE pour améliorer les cadences de production d'armement et renforcer les chaînes d'approvisionnement, notamment dans les secteurs en lien avec les besoins ukrainiens : la défense aérienne, la production de missiles, les drones et la lutte anti-drones et les systèmes d'artillerie.

Presque tous les États européens envisagent de passer leurs dépenses – aujourd'hui égales ou inférieures à 2 % – à 3,5 % de leur PIB. La Pologne est déjà à 4,1 %, la France à 2,1 %, avec la prévision d'un budget équivalent à 3,5 % du PIB à l'horizon 2030. L'Allemagne a voté un plan de 100 milliards d'euros.

À l'heure où Donald Trump se montre proche de la Russie, menace d'annexer le Groenland ou envisage de faire du Canada le 51e État américain, et alors que les pays européens membres de l'OTAN ont importé 64 % de leurs armements des États-Unis durant la période 2020-2024 (contre 55 % entre 2015 et 2019), l'enjeu pour l'UE serait de retrouver une certaine souveraineté militaire.

L'espace, enjeu militaire

Les grandes puissances cherchent à développer des techniques radars avancées et spatiales ayant pour but de détecter, suivre et détruire les missiles hypersoniques capables de voler à une vitesse cinq fois plus élevée que celle du son. La recherche s'oriente également vers le développement de capteurs infrarouges en orbite, le déploiement de lasers terrestres ou spatiaux.

Plus globalement, l'utilisation de l'espace, qui se limitait depuis le traité de 1967 à des fins non guerrières, devient un enjeu majeur. Cette tendance s'est notamment développée avec l'évolution de la technologie satellitaire et des lanceurs spatiaux, augmentant ainsi la probabilité de mener des opérations militaires avancées dans l'espace, telles que la destruction ou le brouillage des satellites de communication vitaux des adversaires.

Les États-Unis ont ainsi introduit le 22 juillet 2024 un système de brouillage conçu pour empêcher les satellites chinois ou russes d'envoyer des informations sur les forces américaines lors des conflits. De son côté, la Russie a développé en 2024 des armes antisatellites potentiellement équipées d'ogives nucléaires. La Chine, quant à elle, possède plus de 1 000 satellites opérationnels, dont un tiers dédiés à des fonctions militaires telles que le renseignement et la surveillance. Elle prévoit d'en envoyer 14 000 nouveaux dans les 15 ans à venir.

Quant à l'Intelligence artificielle et l'enjeu central des relations internationales qu'elle représente, elle nécessitera la mise en place – aujourd'hui entravée par les intérêts divergents des grandes puissances – de réglementations qui empêcheront les abus de son utilisation dans les conflits géopolitiques.

Valérie Soumaille

Des milliers d'emplois créés

En 2024, année record, la France a exporté pour 18 milliards d'euros d'armements (surtout avion Rafale, sous-marins Barracuda et canons Caesar). Avec 9,6 % de part de marché, l'Hexagone est le deuxième exportateur d'armes au monde, loin derrière les États-Unis (43 %) mais devant la Russie (7,8), la Chine (5,9), l'Allemagne (5,6), l'Italie (4,8) et le Royaume-Uni (3,6). Dans la période 2015-2019, avant l'invasion de l'Ukraine et les sanctions internationales, la Russie tenait la seconde position avec 21 % de parts de marché.

Cette seconde position internationale n'est pas sans conséquence sur l'emploi en France. Fin avril à Caudan dans le Morbihan, les salarié·es de la Fonderie de Bretagne, lâché·es par Renault, ont ainsi appris la relance de l'entreprise grâce à son rachat par Europlasma qui reprend 266 sur 285 d'entre elles et eux et investit 15 millions d'euros pour les transformations nécessaires. L'automobile n'est pas abandonnée, mais la production va surtout se tourner vers les obus. « *C'est un soulagement* » a réagi le délégué CGT, à l'unisson des autres syndicats.

L'armement emploie actuellement 210 000 personnes en France avec 2 000 entreprises et quelques grands groupes. L'État possède trois entreprises en propre (SNPE pour les poudres et explosifs, Nexter dans l'armement terrestre et DCNS pour les constructions navales) et des parts importantes dans les géants du secteur (Dassault, Airbus-EADS, Thales, Safran…).

MBDA, leader européen des missiles, a déjà doublé ses effectifs, dépassant les 2 000 à Bourges et les 5 000 en région parisienne. Dassault produit trois Rafale en un mois contre un auparavant et annonce vouloir passer à cinq l'an prochain. Thales annonce 8 000 créations d'emplois en 2025. Pour son site de Montluçon Safran, après avoir recruté 271 personnes en 2024, lance 200 nouvelles offres d'emploi.

La Direction Générale de l'Armement (DGA) du ministère de la Défense est également à la recherche de nouveaux talents. L'ampleur du phénomène est encore difficile à quantifier, tant il est soudain. Mais tous les acteurs s'accordent sur un point : on ne reviendra pas en arrière, l'Europe va affirmer son autonomie et nombre de ses gouvernements plaident pour des productions européennes.

Querer, une dénonciation du viol conjugal

Programmée en juin sur Arte, Querer est une série espagnole qui suit Miren, femme au foyer mariée depuis 30 ans. Elle dépose plainte contre son mari pour viol conjugal, à la surprise de leurs proches. Leurs fils doivent alors choisir entre croire leur mère et soutenir leur père.
Ni flashbacks ni violence à l'écran, les créateurs Eduard Sola (notre photo), Julia De Paz Solvas et Alauda Ruiz de Azua laissent planer le doute sur ce qu'il s'est réellement passé. *« Mais si à la fin vous avez encore des doutes, c'est pas grave, vous m'appelez et je vous emmène chez le psychologue »* plaisantait Sola, lors de la première internationale à Séries Mania où Querer a gagné le Grand Prix. Le scénariste a cherché à créer un effet miroir entre le fils aîné et le père, et le cadet et la mère, afin de montrer deux réactions possibles à cet événement. *« Le travail de déconstruction revient aux hommes, ce n'est pas aux femmes de le faire »* déclarait-il.
Les créateurs voulaient sortir du cliché des violences familiales associées aux milieux défavorisés, et montrer leur fréquence au sein du mariage. L'affaire des viols de Mazan l'a confirmé. Pour créer la série, l'auteur a discuté avec des avocats, des psychologues et psychiatres, et des victimes : *« Même si cette histoire a une forme de fiction, elle a bel et bien un fond de réel »*. La loi en Espagne a d'ailleurs changé entre la production et la diffusion de la série, basée sur l'ancienne législature. Depuis le 20 avril 2023, toute relation sexuelle sans consentement explicite est un viol aux yeux de la loi espagnole, le silence ou la passivité correspondent dorénavant à un « non ». Élisabeth Pan

© IRANTZU HAYA

Cirque : Festival Furies

© DR

Du 3 au 8 juin, le Festival Furies de cirque et de théâtre de rue revient à Châlons-en-Champagne avec des compagnies comme Kumulus, Komplex Kapharnaüm, des artistes comme Olivier de Sagazan ou le clown Jérôme Bouvet.

Les 3 et 4 juin, l'ambitieux projet *Hand to hand* (HTH) se clôturera, sept prototypes artistiques seront présentés au public. Suivra un séminaire sur le thème « Comment intégrer l'écologie sociale dans les pratiques culturelles et artistiques ? ».

Tatouage. Histoires de la Méditerranée

© GREGORY CORTET

C'est un art qui marque nombre de civilisations, et le pourtour méditerranéen est riche de nombre de ses expressions.

Le tatouage prendra place au centre de la Vieille Charité de Marseille jusqu'au 28 septembre. Au même endroit, dans la chapelle, une exposition d'œuvres récentes l'artiste Laure Prouvost, Mère We Sea.

For ever Young au Mac Val

Le beau musée d'art contemporain du Val-de-Marne (Mac Val), qui fête cette année ses 20 ans, confirme sa jeunesse en présentant une exposition collective de 20 jeunes artistes qui ont à peine quitté leurs 20 ans.

Les thèmes actuels traversent leurs travaux en des formes variées, de la photo à l'installation, du dessin à la peinture, de la sculpture à la vidéo. Du 14 juin au 4 janvier 2026.

Bal participatif aux Hivernales

Les Hivernales, Centre de développement chorégraphique national (CDNC) d'Avignon, qui présente des spectacles toute l'année, a contacté pour leur programmation de printemps la création d'un bal participatif le 26 mai auquel tout le monde est convié.

Marinette Dozeville assurera le conseil chorégraphique. *Danse Nouvelles Générations* présente également au mois de mai des travaux des jeunes en lien avec le CDCN.

Le Ballon au Grand Palais

Le Balloon Museum réunit soixante artistes du monde entier autour du ballon. Né en Italie, ce projet itinérant se décline en quatre expositions qui tournent de San Francisco à Singapour, en passant par Los Angeles, Berlin et Rome. *Euphoria*, l'une des expositions, fait escale au Grand Palais à Paris du 6 juin au 7 septembre avec une multitude d'environnements aériens imaginés par des artistes contemporains internationaux sur 4000m2 dédiés à l'univers du gonflable.

Les Nuits de Fourvières

Dès le 2 juin, Lyon sera en festival avec le chorégraphe et compositeur Hofer Shechter. Plus de 140 représentations sont annoncées dans tous les domaines des arts vivants, théâtre, danse, magie, cirque, cabaret et concerts. Cette 79e édition s'achèvera le 26 juillet sur un karaoké géant orchestré par Aline Afanoukoé et le DJ Da Vince en collaboration avec Arte.

Étrange été à Nantes

Depuis 2010 Le voyage à Nantes livre les arts aux regards du passant. *« J'ai toujours voulu que les habitants sentent que ce que l'on fait chez eux leur parle. Rendre accessible a toujours été une évidence »* explique Jean Blaise, concepteur et directeur artistique de la manifestation. L'édition 2025 se place sous le signe de « l'étrangeté », vocable très permissif, inquiétant ou non, dont les artistes invités se sont emparés. Renversement des hiérarchies, hybridation, conte... Ainsi le personnage en bronze que le Colombien Iván Argote fait graviter autour d'une immense colonne surplombée d'une effigie du roi Louis XVI, a de quoi déconcerter. Fascinée par les origines et l'émergence de la vie, Prune Nourry a fait émerger place Graslin, *Mothership*, immense projection en béton d'une partie du corps d'une femme enceinte allongée. Le Néerlandais Willem de Haan a lui paré de personnages et d'attributs contemporains la fontaine de l'emblématique Place Royale, qui célèbre depuis le XVIIIe les forces économiques et naturelles de Nantes. Autant d'œuvres qui réenchantent le quotidien, offrant une relecture de la ville et de son histoire. Du 28 juin au 31 août.

Banlieues chéries au musée de l'immigration

Le musée national de l'histoire de l'immigration et les trois femmes commissaires de l'exposition ont donné la parole aux habitantes et habitants des banlieues, aux artistes qui y créent, pour conter *Banlieues chéries*. Jusqu'au 17 août.

Il fallait le faire, le musée national de l'histoire de l'immigration (MNHI) s'en est chargé. La banlieue n'est pas l'enfer des faits divers. Elle vit, elle créée, elle se transforme. Musée d'histoire, le MNHI remonte aux origines de cette occupation périphérique par les paysans chassés par l'exode rural, puis par les pauvres délogés de Paris en raison de la hausse des loyers. Commentée par Victor Hugo, décrite par Émile Zola, photographiée par Eugène Atget en 1913, puis par Jean Pottier en 1964, la vie en marge de Paris est misérieuse mais il y règne une grande liberté, loin des conventions urbaines.

Les futurs banlieusards, de plus en plus nombreux, vivent dans des baraques de fortune, dans un *no man's land* non constructible qui entoure la capitale. Mais au XXe siècle, ces « Zones » comme on les nomme vont devenir les lieux de la modernité, les laboratoires du progrès social. Les bidonvilles cèdent la place à des logements confortables, avec l'eau et l'électricité à tous les étages, cuisine et sanitaires, et les habitants sont fiers d'envoyer à leurs familles une carte postale de leur cité. Sur l'une d'elles on peut lire : « *ici c'est chez nous* » avec une croix situant le logement.

La beauté est partout

Chaque appartement se décore avec les objets du pays ou de la région quittée. La table et les chaises en formica, le canapé en sky et la télé sont de rigueur comme en témoigne une installation grandeur nature. À elle seule, elle vaut le détour, évocatrice de souvenirs familiers. Les places des cités se parent d'œuvres d'art monumentales, comme à La grande borne de Grigny photographiée par Jean-François Noël. La beauté est partout dans l'espace public, la convivialité réunit les populations, l'engagement politique l'organise. Le bonheur durera jusqu'au milieu du XXe siècle. Les couvertures des albums de BD *Ricky Banlieue* (1979), *L'envahisseur* de Bobigny (1978) rappellent comment Franck Margerin dépeignait avec humour et cynisme son environnement. En tête de proue son personnage Lucien, coiffé de sa grande banane, arpente la cité où naissent les combines les plus foireuses d'apprentis loubards. Les documents, parfois très intimes, voisinent avec une kyrielle d'œuvres d'art.

© RMN-GP / TNLA

L'appartement, une installation de l'artiste Anne-Laure Boyer.

Faute d'entretien, le sentiment d'abandon des habitants des tours et autres barres grandit. La révolte gronde, les enfants de l'immigration sont ostracisés. Au XXIe siècle, les émeutes sont nombreuses, contre le racisme, contre les violences policières. Or, comme le souligne la directrice générale Constance Rivière, « *les banlieues se sont construites avec les vagues migratoires, mais aujourd'hui la plupart des gens qui y vivent sont français, qu'ils soient ou non d'origine immigrée* ».

Réalisée autour de trois axes, banlieue douce-amère, banlieue engagée, banlieue centrale, l'exposition a été construite avec ceux qui les habitent ou les ont habitées. Des associations, des musées de banlieues, des villes (La Courneuve, Vandœuvre-lès-Nancy et Corbeil-Essonnes) en sont les partenaires, une enquête a été menée à Vaux-en-Velin, un comité de visiteurs habitant en banlieues a été associé au projet. De la ceinture rouge à la « crise des banlieues » en passant par la construction des grands ensembles, Banlieues chéries donne à voir une multiplicité de points de vue de la fin du XIXe siècle à aujourd'hui.

Véronique Giraud

« L'expo qui recadre les préjugés »

L'évocation de la banlieue populaire à ses débuts, les films, les souvenirs récents, la vie qu'on y mène aujourd'hui, l'art qu'on y crée, composent une visite incarnée, qui justifie le sous-titre : « l'expo qui recadre les préjugés ». Le titre *Banlieues chéries* respire la provocation tant la banlieue est un sujet qui fâche et qui fait peur. À rebours des idées préconçues, *Les yeux des tours*, de Laurent Kronental photographies de la cité Picasso à Nanterre, *Le grand ensemble* série de Mathieu Pernot réalisée de 2000 à 2006, *Les dernières fauvettes* d'Alexia Fiasco et Claire Lapeyre Mazerat, les peintures de Yanma Fofana Fany, les dessins de Neila Czermak Ichti… témoignent d'un quotidien populaire souvent invisibilisé.

Un besoin de festivals

Dans ce monde perturbé, les festivals d'arts vivants attirent toujours plus de monde. Lancement de la saison avec le Printemps des Comédiens, du 30 mai au 13 juin, puis le 79e festival d'Avignon, du 5 au 26 juillet.

La guerre n'a pas un visage de femme : la création qui fera l'ouverture du Printemps des Comédiens de Montpellier le 30 mai est signée Julie Deliquet, remarquée, il y a deux ans, dans la Cour d'honneur d'Avignon pour son spectacle sur un centre d'assistance sociale à New York. Sa nouvelle création est inspirée d'un récit de la Prix Nobel de littérature, la russophone Svetlana Alexievitch. Elle se déroule dans un appartement communautaire de l'ex-Union soviétique où des femmes racontent à une journaliste leur passé dans l'armée. Des combattantes invisibilisées que l'histoire officielle a feint d'oublier. Il en va ainsi des arts vivants, ils sont toujours à l'écoute du monde, de ses soubresauts, de ses conflits mais aussi de ses luttes et des injustices qu'elles dénoncent et souvent mettent à mal. Le programme du Printemps des Comédiens (voir ci-contre) se poursuit avec la création de Nathalie Garraud et Olivier Saccomano : *Monde nouveau*.

La danse en majesté à Avignon

L'imaginaire se nourrit moins de raisonnements que d'émotions. En ces temps perturbés, il lui en faut pour approcher ce « monde nouveau », et la danse contemporaine prend une place importante. En témoigne l'ouverture du 79e festival d'Avignon, le samedi 5 juillet au Palais des papes, qui est assurée par une chorégraphe. La Cap-Verdienne Marlene Monteiro Freitas, dont les pièces extravagantes sont d'une énergie folle, signera *Nôt* (Nuit en cap-verdien) une création inspirée des *Mille et une nuits*. L'artiste est cette année la complice choisie par Tiago Rodrigues, le directeur du festival qui a présenté le programme à Avignon, mais également à l'Institut du monde arabe (IMA) de Paris, car c'est la langue arabe, après l'anglais en 2023 et l'espagnol en 2024, qui est « langue invitée » (voir ci-dessous).

Cette 79e édition d'Avignon aligne les records, 42 spectacles dont la moitié en première mondiale, 300 représentations, une parité entre créateurs et créatrices. Les chorégraphes y viennent en force. Israel Galvan, qui avait tenu la Cour d'honneur en haleine en 2017 avec *Fiesta*, sera en duo avec Mohamed El Khatib pour *Israel et Mohamed*. Ana Teresa de Keersmaeker occupera, avec le jeune breakdanceur Solal Mariotte, la Carrière de Boulbon pour un spectacle sur Jacques Brel.

Delirious Night, c'est une nuit de fête, bal masqué et carnaval, organisée par la Danoise Mette Ingvartsen dans la cour du lycée Saint-Joseph. Némo Flouret y dansera, avec la Comédie de Genève, *Derniers feux*, pièce inspirée par le moment précédant le feu d'artifice. La chorégraphe d'ascendance bundjalung (Australie) et ngāpuhi (Nouvelle-Zélande) Amrita Hepi explorera dans son solo

L'arabe, langue invitée d'Avignon

© DR/IMA / AFLA

En partenariat avec l'Institut du Monde Arabe, sont programmés des conférences autour de la langue arabe, une soirée hommage à Oum Kalthoum donnée le 14 juillet dans la Cour d'honneur et une soirée poésie, *Nour* au lycée Saint-Joseph. Des lectures avec la SACD au Musée Calvet avec notamment une Carte blanche donnée à Leïla Slimani. Le cinéma Utopia projettera une rétrospective de films arabes. Le Libanais Ali Chahrour fera l'ouverture le 5 juillet avec *When I Saw the Sea*, une pièce où trois femmes se battent au Liban contre le système esclavagiste Kafala. Le Palestinien Bashar Murkus questionnera l'extrême solitude avec *Yes Daddy*.

Danse également : la Marocaine Bouchra Ouizgen donnera *They always come back*, les Tunisiens Selma et Sofiane Ouissi présenteront leur performance *Laaroussa Quartet*, du nom d'une poupée d'argile confectionnée par des femmes potières. Radouan Mriziga inscrit sa performance dans le désert du Sahara et jusqu'aux steppes d'Asie centrale avec *Magic / the Desert*. Le Belgo-tunisien Mohamed Toukabri sera aux Hivernales et le duo Jonas et Lander au Bar du festival pour *Coin Operated*.

© Jean-Louis Fernandez, coll. Comédie-Française

Le Soulier de satin de Paul Claudel, mis en scène par Éric Ruf et interprété par une vingtaine d'actrices et d'acteurs de la Comédie-Française, tiendra toute une nuit à la Cour d'honneur.

Rinse la manière dont le corps est façonné par l'ascendance.

Claudel à la Cour d'honneur

Le directeur de la Schaubühne de Berlin, Thomas Ostermeier, encensé il y a dix ans pour son *Richard III* de Shakespeare, revient à l'Opéra d'Avignon avec Ibsen, pour *Le Canard sauvage*. Autres retours, celui de Frédéric Fisbach qui met en scène, avec le Rwandais Dida Nibagwire, le roman de Gaël Faye *Petit pays* (*Gahugu Gato*) sur le génocide des Tutsis, et celui du Suisse Christoph Marthaler qui offre *Sommet*, sorte de Davos inversé.

Tiago Rodrigues osera dix-sept représentations de sa dernière création, *La Distance*, une pièce entre la terre et Mars où une partie de la population s'est réfugiée après une catastrophe climatique. Milo Rau assurera le traditionnel spectacle itinérant avec *La Lettre* qui se veut « *un manifeste sur ce que peut être le théâtre populaire aujourd'hui* » et Gwenaël Morin poursuivra sa quête commencée l'an dernier avec *Quichotte* autour des *Perses* d'Eschyle. Enfin, la Cour d'honneur accueillera la Comédie-Française pour *Le Soulier de satin* de Paul Claudel dans la mise en scène d'Éric Ruf créée en décembre dernier. La tragédie est peu représentée en raison de sa longueur (huit heures pour cette mise en scène) et du nombre de ses personnages qu'interprèteront la vingtaine d'actrices et d'acteurs de la Comédie-Française.

Et encore...

Jeanne Candel explorera l'espace avec *Fusées, la vie brève*, Clara Hédouin poursuivra son cheminement avec Giono pour *Prélude de Pan*. Mettant en scène le travail journalistique, Caroline Gilet, Kubra Khademi et Sumaia Sediqi proposeront *Inside Kabul*, Aurélie Charon *Radio Live* et, à la Chartreuse, Émilie Rousset, directrice du CDN d'Orléans créera *Affaires familiales* à partir d'affaires judiciaires européennes. Un hommage est rendu à François Tanguy et son Théâtre du Radeau à travers deux pièces *Item* et *Par autan*. Joris Lacoste donnera *Nexus de l'Adoration*, une « *fausse comédie musicale, cérémonie d'une religion fictive* ». Samuel Achache, *Les Incrédules*. Parmi les « *découvertes de cette année* », citons *Mami* de Mario Banushi, un jeune Albanais de 26 ans, et Tamara Al Saadi qui, dans *Taire*, mettra face à face Antigone et une adolescente placée par l'Aide sociale. Parmi les surprises, un hommage à Gisèle Pélicot le 18 juillet, lors d'une « *soirée pour constituer la version scénique du procès* », mise en scène par Milo Rau avec les avocats et plusieurs artistes. Le festival fait aussi place à la musique avec la chanteuse capverdienne Mayra Andrade à la Cour d'honneur et le 26 juillet à la Fabrica avec un concert de clôture du DJ portugais Branko.

Véronique Giraud

Un Printemps à l'offensive

Outre *La guerre n'a pas un visage de femme* de Julie Deliquet, suivi de *Monde nouveau* (voir ci-contre), le Printemps des Comédiens de Montpellier (du 30 mai au 13 juin) accueillera William Kentridge avec la compagnie de marionnettes Handspring Puppet Company. Dans la poursuite de son dialogue entre l'Europe et son pays l'Afrique du Sud, le plasticien, musicien et metteur en scène s'attaque au mythe de Faust. *Faustus in Africa !* (notre photo) laboure le thème avec humour et mélange des genres.

© DR

Dans *Centroamérica*, la compagnie mexicaine Lagartijas Tiradas al Sol conte l'errance d'une Nicaraguayenne forcée à l'exil, sur fond d'images d'archives et de témoignages. Le chorégraphe belge Alain Platel, avec le saxophoniste Fabrizio Cassol et l'orchestre congolais de Rodriguez Vangama reprendront *Coup Fatal*, un spectacle qui a fait le tour d'Europe.

Habitué du Théâtre Jean-Claude Carrière, Julien Gosselin y installe dix jours durant son Musée Duras pour cinq performances de deux heures, que l'on peut voir en continu ou séparément. Simon Falguières et la compagnie K s'attaqueront à Molière et ses masques, où l'on voit l'écrivain et sa troupe traverser la France avec ses carrioles pleines de décors et costumes.

L'Autre Théâtre, en complicité avec les metteures en scène Brigitte Négro et Caroline Cano, interprètera *Les Chants du cygne* un « cabaret de résistance » dans l'écoute de l'altérité.

Accompagné de deux musiciens, d'une fanfare et de vidéos, David Ayala marchera sur les pas de son père torero *De lumière*.

Deux seules en scène : Lou Chauvin pour *Sous les paupières* où il est question de journal intime et de secrets de famille, et Céline Milliat-Baumgartner pour *Les bijoux de pacotille*, écrit sur l'accident de voiture qui a tué ses parents.

Les arts circassiens ont toujours eu une belle place au Printemps. *Décrochez-moi ça*, spectacle des Bêtes de foire invite à regarder les friperies suspendues au-dessus de la piste. Les quatre circassiens, coupables déjà de 700 représentations à travers l'Europe avec *Petit théâtre de gestes*, seront présents sous le chapiteau du Domaine d'O, comme la funambule Marie Mollens et sa compagnie Rasposo pour *Hourvari* et le Centre des arts du cirque Balthazar avec *Chicane à l'horizon*.

Marie-Caroline Janand : « Pour que l'ouvrier rencontre le beau »

Le nouveau parcours du musée d'art et d'industrie de Saint-Étienne, *L'ambition du beau*, montre comment l'art déco, la mode, le luxe, ont influencé et singularisé l'excellence de l'industrie stéphanoise. Marie-Caroline Janand, directrice du lieu et commissaire, revient sur l'histoire de collections singulières.

C'est le seul musée d'art et d'industrie en France, pourquoi ?
En fait beaucoup ont existé, et beaucoup ont disparu. Ils sont devenus le plus souvent des musées des beaux-arts. On peut penser à La Piscine à Roubaix qui finalement a muté, a évolué sur un musée beaux-arts, arts décoratifs, plutôt que sur un musée d'art et d'industrie.

Que veut dire ce titre,* L'ambition du beau *?
Il est résumé par le visuel de l'exposition, qui montre l'intérieur de la manufacture française d'armes et de cycles, qui deviendra Manufrance, avec ses travailleurs usinant aux machines, et un tableau de Monet qui se fond dans l'industrie. L'ambition du beau se fait sur le territoire par l'arrivée de l'objet art déco. La peinture est moins présente, la création sert l'industrie.
Saint-Étienne est une ville qui s'est « construite par le design ». L'exposition conte cette histoire du fort lien de l'ouvrier, de l'ingénieur, du fraiseur, du ciseleur, avec une maison de luxe comme Boucheron ou Lalique, de l'inspiration africaine et de l'art déco avec les rubans réalisés dans ses fabriques. Nous voulons montrer qu'à un moment la municipalité, les manufactures, les industries vont trouver un terrain d'entente pour que l'ouvrier rencontre le beau. C'est ce que le musée raconte.

Y a-t-il de nouvelles acquisitions dans l'esprit art et industrie ?
Oui bien sûr, c'est notre rôle. C'est le rôle de tous les conservateurs qui se sont succédés et de moi maintenant, d'avoir un lien étroit avec des objets qui sont manufacturés sur Saint-Étienne, ou des morceaux d'objets comme par exemple des roues dentées pour des engrenages. Et le lien avec l'entrepreneuriat du territoire est très fort.

La rubanerie, fleuron de l'industrie de Saint-Étienne avec les armes et le cycle, est encore aujourd'hui un élément fort de production ?
Oui, en fait les rubaniers sont nos partenaires au quotidien, qu'il s'agisse de la rubanerie médicale, du beau ruban ou du ruban technique. Les industriels du territoire, dont les rubaniers font partie, sont toujours une force économique importante sur Saint-Étienne et ses alentours. Ils sont toujours aux côtés de ce musée d'art et d'industrie, ils participent soit par des dons soit par du mécénat, soit tout simplement en nous livrant leurs archives, ce qui est très précieux. Non pas dans une relation de suggestion qui pourrait apparaître un peu servile, ce sont vraiment des partenaires. On parle côte à côte des projets.

L'identité industrielle de la ville, c'est de l'histoire ?
La filiation entre le luxe, par exemple, et le ciseleur existe toujours et c'est notre rôle de la montrer. Parce que nous avons toujours des écoles, écoles professionnelles ou écoles d'art réputées sur le territoire, qui vont fournir les industriels en dessins, en objets, en réflexions. Et notre rôle est de les exposer voire de les faire entrer dans nos collections, ce qui est un autre processus, un processus de patrimonialisation d'un objet du quotidien ou d'une partie d'un objet du quotidien. Donc cette richesse existe toujours et on a toujours comme mission, ça fait partie du projet scientifique et culturel, de la montrer.

© GIRAUD / VNA

Historienne de l'art, spécialiste de la gravure sous Louis XIV, Marie-Caroline Janand fut longtemps experte de « multiples » pour les musées. Elle dirige depuis 2018 le pôle muséal de Saint-Étienne qui regroupe le musée de la mine et le musée d'art et d'industrie.

L'image de l'industrie est peu valorisée auprès du grand public...
C'est ça. Il faut avant tout affirmer qu'on est un territoire industriel, le porter. Ce n'est pas simple de travailler sur cette thématique. Aujourd'hui l'aspect pollution se greffe, l'industrie est vue comme une notion très négative.

Y aura-t-il d'autres expositions témoignant de la vitalité industrielle ?
Dans le parcours permanent du musée, nous avons systématiquement des objets qui sont des objets de collections, mais qui sont des objets d'aujourd'hui. Le parcours permanent est en cours. Nous avons fait tout le travail autour de la passementerie, du ruban et de la mécanique. Le parcours cycle est lui en cours de refonte et il faut absolument qu'on ramène le public à la production actuelle présente avec des entreprises qui fabriquent par exemple des rayons de vélos et aussi par d'autres biais. Ce sont ces biais, les filiations entre industries d'aujourd'hui et industries d'hier, que nous allons montrer.

Propos recueillis par Véronique Giraud

Il est Urgent de défendre le service public !

www.fsu.fr

SERVICES PUBLICS ÉDUCATION, RECHERCHE, CULTURE, SANTÉ-SOCIAL, JUSTICE, EMPLOI, ENVIRONNEMENT, COLLECTIVITÉS...

Unissons-nous, Syndiquez-vous !

Droit à une éducation publique de qualité, tout au long de la vie, pour toutes et tous.

Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale

Vivre ensemble et réduction des inégalités

Solidarité Laïque

Soutenez nos actions sur solidarite-laique.org